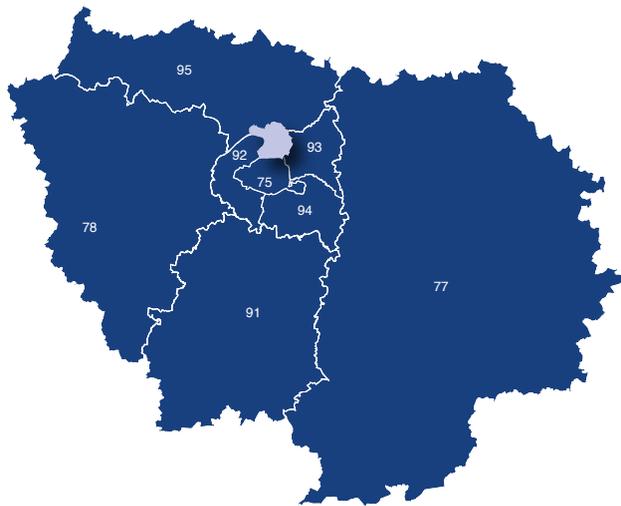




Plaine Commune

PROJET DE TERRITOIRE

SYNTHÈSE



PRÉAMBULE..... 6

**1 PLAINE COMMUNE
UNE HISTOIRE, DES VALEURS, DE L'AMBITION..... 11**

PLAINE COMMUNE, UNE FORCE POLITIQUE NÉE D'UNE LONGUE HISTOIRE DE COOPÉRATION..... 12
 PLAINE COMMUNE, UNE DÉMARCHÉ POLITIQUE SOUDÉE PAR DES VALEURS COMMUNES..... 15
 PLAINE COMMUNE, UN PROJET POLITIQUE CO-CONSTRUIT AVEC LES CITOYENS..... 16
 PLAINE COMMUNE, UN PROJET COLLECTIF À L'AMBITION CROISSANTE 16

**2 PLAINE COMMUNE
UN TERRITOIRE MAJEUR ET SINGULIER DE LA MÉTROPOLE 19**

PLAINE COMMUNE, UN TERRITOIRE OFFRANT UN DROIT À LA CENTRALITÉ..... 19
 · L'histoire du territoire, socle d'une identité partagée 20
 · Un territoire jeune, populaire et cosmopolite, pilier du vivre ensemble 21
 · Un pôle de développement dynamique, levier du renouveau 22
 PLAINE COMMUNE, UN TERRITOIRE EN PROFONDE MUTATION 23
 · Le défi de la qualité du cadre de vie 23
 · Le défi de la cohésion sociale..... 29

**3 PLAINE COMMUNE
DE L'AMBITION À LA STRATÉGIE 35**

REVALORISER LE TERRITOIRE..... 36
 · L'ambition locale : poursuivre et accompagner la mutation soutenable du territoire, nouvelle référence urbaine et sociale 36
 · L'ambition métropolitaine : conforter Plaine Commune comme pôle majeur de la métropole 39
 CINQ AXES STRATÉGIQUES POUR RÉUSSIR LE PROJET DE TERRITOIRE. 42
 · Offrir à tous un cadre de vie de qualité et durable 43
 · Améliorer les conditions d'habitat et garantir le droit au logement pour tous 48
 · Développer et adapter le réseau de transports pour promouvoir une mobilité durable 52
 · Mailler le développement économique, le développement local, l'emploi pour faciliter l'inclusion des habitants et des salariés 55
 · Valoriser la culture et la création, facteurs de développement et de reconnaissance pour le territoire et ses habitants..... 59

ANNEXE : SCHÉMA D'ORGANISATION DES DOCUMENTS 66

ANNEXE : GLOSSAIRE DES DOCUMENTS DE PLAINE COMMUNE 68

LE PROJET DE TERRITOIRE

SYNTHÈSE

1 PLAINE COMMUNE UNE HISTOIRE, DES VALEURS, DE L'AMBITION

PLAINE COMMUNE,
une force politique
née d'une longue
histoire de
coopération



PLAINE COMMUNE,
une démarche
politique soudée
par des valeurs
communes



PLAINE COMMUNE,
un projet politique
co-construit avec
les citoyens

PLAINE COMMUNE,
un projet collectif
à l'ambition
croissante

2 PLAINE COMMUNE UN TERRITOIRE MAJEUR ET SINGULIER DE LA MÉTROPOLE

PLAINE COMMUNE,
un territoire offrant
un droit à la centralité

- > l'histoire du territoire, socle d'une identité partagée
- > un territoire jeune, populaire et cosmopolite, pilier du vivre ensemble
- > un pôle de développement dynamique, levier du renouveau



PLAINE COMMUNE,
un territoire en
profonde mutation

- > le défi de la qualité du cadre de vie
- > le défi de la cohésion sociale

3 PLAINE COMMUNE DE L'AMBITION À LA STRATÉGIE

DEUX AMBITIONS,
pour revaloriser le territoire

- > **L'AMBITION LOCALE**
poursuivre et accompagner
la mutation soutenable du
territoire, nouvelle référence
urbaine et sociale
- > **L'AMBITION MÉTROPOLITAINE**
conforter Plaine Commune
comme pôle majeur
de la métropole

CINQ AXES STRATÉGIQUES,
pour réussir le projet de territoire

- > offrir à tous un cadre de vie de qualité et durable
- > améliorer les conditions d'habitat et garantir le droit au logement pour tous
- > développer et adapter le réseau de transports pour promouvoir une mobilité durable
- > mailler le développement économique, le développement local, l'emploi pour faciliter l'inclusion des habitants et des salariés
- > valoriser la culture et la création, facteurs de développement et de reconnaissance pour le territoire et ses habitants

PRÉAMBULE

par **Patrick BRAOUEZEC**,
Président de Plaine Commune

Plaine Commune est la communauté d'agglomération la plus importante d'Île-de-France tant par son nombre d'habitants que par les compétences exercées. La mutation et le dynamisme de son territoire sont souvent cités en exemple. Cela n'est pas dû au hasard, mais au fait qu'elle s'est constituée sur la base d'un projet préexistant, celui d'une coopération intercommunale pour la renaissance de la Plaine. « Plaine Renaissance » fondée en 1985 est devenue Plaine Commune en 2000. Depuis, le projet n'a cessé de se préciser, de se renforcer et de s'adapter aux nouvelles réalités de nos 9 villes. Il a su à la fois tenir compte des réalités et dynamiques nouvelles localement et à l'échelle de la région et se projeter vers l'avenir, vers la ville de demain que nous voulons construire, dans une société de plus en plus complexe. Les habitants ont toujours été au centre de ce projet et associés régulièrement à son élaboration, notamment grâce aux « assises » qui ont constamment accompagné le processus.

En construisant Plaine Commune c'est le pari de la Métropole qui a été lancé. C'est le fruit d'une construction patiente, méthodique par la volonté de femmes et d'hommes qui ont fait le pari de la coopération et de la solidarité dans la durée. Le socle de ce projet est bien la conviction que pour permettre un développement harmonieux et équilibré il est nécessaire de créer des stratégies communes, dans le respect des différences et dans la complémentarité des approches.

Au commencement, il y a eu cette capacité de non résignation des élus locaux face à la désindustrialisation, conséquence de la crise économique et des choix de l'État, mise en œuvre par la DATAR et qui touchait durement leur territoire et ses habitants. Ils n'ont pas accepté de capituler face à ces difficultés et ont décidé de prendre en main leur destin et d'assumer leurs responsabilités politiques, étant convaincus du potentiel et de la richesse de la population locale qui revendiquait sa place.

Ce refus de capituler et la capacité à saisir toutes les opportunités a été une constante du développement de Plaine Commune. Les élus ont toujours su se saisir des opportunités nationales ou régionales, en proposer une lecture propre et surtout poser des exigences de nature à permettre aux habitants de profiter directement de ces opportunités. La décision d'implantation du Stade de France, comme les lois favorisant l'intercommunalité ou le projet du Grand Paris (avec le Grand Paris Express, devenu le Nouveau Grand Paris) et les Contrats de Développement Territorial (CDT) ont été saisis avec la même conviction pour faire entendre la voix du territoire.

Tout au long de notre histoire, nous avons su réaffirmer par de grands documents structurants les grands principes qui guident ce projet. La charte de Plaine Renaissance affirmait la volonté de redonner des perspectives de développement à un territoire oublié et malmené. La « charte de la Plaine Élargie » a permis de penser ce projet à l'échelle pertinente du bassin de vie. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), quant à lui, affirmait « au centre la banlieue ! » et fondait notre posture sur la question métropolitaine. Encore une fois, les élus de Plaine Commune ont refusé le modèle de développement historique concentrique qui consistait en un mouvement d'extension de Paris sur ses marges et s'accompagnait d'une valorisation foncière inexorable, contribuant à exclure toujours plus loin les plus modestes. Nous avons donc réaffirmé haut et fort que seule la métropole polycentrique permet de répondre aux exigences d'un développement solidaire et pour tous.

L'Agenda 21 a permis à Plaine Commune de s'affirmer comme territoire de renouveau mais aussi de transformation sociale et écologique. Son élaboration nous a confortés dans l'idée que nous devons lutter contre la spécialisation des territoires et que le développement dont avait profité Plaine Commune dans les 15 dernières années devait permettre d'amorcer une transition écologique au bénéfice d'une ville plus durable, où qualité de vie rime avec nouvelles opportunités pour les habitants.

Le CDT, enfin, a permis de réaffirmer Plaine Commune comme territoire de développement de la métropole polycentrique, déclinant ainsi à plus grande échelle les principes de coopération et de non-concurrence que nous avons mis en pratique localement.

Nous avons la conviction aujourd'hui qu'il est possible de faire évoluer le projet de construction métropolitaine pour que celle-ci soit une chance pour Plaine Commune comme l'ont été les lois de décentralisation et de création des intercommunalités. Nous n'accepterons pas que la

**LA CAPACITÉ À
SAISIR TOUTES LES
OPPORTUNITÉS A ÉTÉ
UNE CONSTANTE DU
DÉVELOPPEMENT DE
PLAINE COMMUNE.**

LA DÉMARCHE PARTENARIALE GUIDE DEPUIS PLUSIEURS DÉCENNIES CE PROJET DE TERRITOIRE.

métropole, pour la création de laquelle nous avons œuvré depuis de nombreuses années avec la mise en place de Plaine Commune puis au sein de la Conférence métropolitaine dès 2001 et de Paris Métropole, rompe avec les dynamiques des territoires qui l'ont construite. Aujourd'hui, nous ne

frappons pas à la porte de la métropole, nous sommes la métropole et nous saurons trouver les modalités d'innovation pour que ce mouvement bénéficie une fois de plus aux habitants.

Pour cela, faire ensemble est un gage de réussite. La démarche partenariale guide depuis plusieurs décennies ce projet de territoire. La force de Plaine Commune est de s'appuyer sur un réseau étroit d'entreprises locales, grandes et petites, d'acteurs locaux, mais aussi des partenaires extérieurs qu'ils soient institutionnels ou non.

Cette capacité d'ouverture se décline également dans notre rapport au monde. Cela nous a permis de ne pas nous enfermer seulement dans une identité de territoire mais de comprendre qu'au-delà des différences de pays, de culture, de développement, il y a des caractéristiques communes dans les villes et les métropoles, qu'elles sont traversées par les mêmes mouvements contradictoires du développement et de l'exclusion. Cela nous a guidés dans le choix de politiques publiques d'inclusion sociale avec comme ambition le droit à la ville.

Plaine Commune est un terreau fertile sur lequel se développent de nombreux projets expérimentaux. Nous sommes convaincus que Plaine Commune est l'avenir de la métropole car c'est ici, comme dans d'autres territoires, que résident les capacités créatives, les capacités de transformation sociale. En témoigne l'incroyable innovation qu'apportent les acteurs locaux qu'ils soient économiques, culturels, associatifs, sportifs, sociaux, universitaires, etc.

Notre banlieue est créative, à partir de son altérité, de sa diversité, de sa complexité, de sa jeunesse mais aussi des difficultés des gens qui y vivent. Fruit du désordre parfois, nous voyons naître ici les énergies qui permettent de créer la vie. Tous les champs des possibles sont explorés, toutes les richesses sont captées et transformées, raffinées. Tel l'alchimiste, ce territoire créé, transforme, sublime les difficultés pour en faire des opportunités. On expérimente, on cherche des chemins nouveaux, en faisant toujours l'effort du « pas de côté », en donnant l'opportunité aux habitants de contribuer à enrichir le projet de territoire et la construction de la ville. C'est en cela que nous nous revendiquons d'être Territoire de la Culture et de la Création.

On veut parfois nous faire croire que la banlieue disparaîtra dans le Grand Paris ou qu'elle aurait déjà disparu dans un mouvement vertueux de développement de la métropole. Mais si les frontières urbaines parfois s'effacent à la faveur de la couverture du périphérique, de nombreuses barrières sociales et mentales perdurent. Les habitants de Plaine Commune souffrent encore trop d'un sentiment de relégation et de marginalisation, d'un manque d'opportunités de part et d'autre du périphérique.

Plus que jamais, nous refusons un développement métropolitain qui entraîne uniformisation et exclusion dans la région la plus riche mais aussi plus inégalitaire de France. Nous refusons que se créent des territoires de relégation où se retrouveraient les exclus des transformations de la société actuelle, dans une métropole concurrentielle.

Nous ne sommes pas seuls à souhaiter cette transformation. Le débat sur le Grand Paris a fait émerger la force du mouvement vertueux de la construction intercommunale en Île-de-France. Bien qu'incomplet, celui-ci est en marche et Plaine Commune s'y inscrit totalement. La métropole doit s'appuyer sur ces acquis et proposer une nouvelle approche où chaque territoire et chaque habitant comptent.

L'enjeu est bien de continuer à construire une autre métropole, attractive à l'extérieur certes mais avant tout attractive et solidaire pour ceux qui y vivent, une métropole où chacun et chacune trouve sa place et peut espérer vivre mieux.

Le projet de territoire de Plaine Commune a un seul objectif : offrir aux habitants, à tous les habitants, les plus modestes comme les autres, les opportunités d'un bien vivre. La vraie modernité, c'est de considérer que l'Humain est au centre de tout et qu'aucun développement n'est réel s'il laisse au bord de la route une partie de la population.

Ce projet de territoire saura certainement continuer à évoluer, se réinventer pour répondre aux nouveaux défis qui se posent à la ville et à la métropole, pour tenir compte des évolutions sociétales, pour répondre aux attentes des partenaires locaux, aux aspirations des citoyens.

**UN SEUL OBJECTIF :
OFFRIR AUX
HABITANTS, À TOUS
LES HABITANTS,
LES PLUS MODESTES
COMME LES AUTRES,
LES OPPORTUNITÉS
D'UN BIEN VIVRE.**



PLAINE COMMUNE UNE HISTOIRE, DES VALEURS, DE L'AMBITION

Le projet de territoire définit le socle fondateur des politiques publiques qui guident le développement à long terme de Plaine Commune. Il s'est enrichi avec le temps, en s'appuyant sur un existant en permanente transformation, sur l'apport des études, des contributions citoyennes, du débat politique et de l'action conjuguée de l'agglomération et des villes. Sa montée en puissance est le fruit d'une longue histoire de coopération intercommunale et de l'affirmation de valeurs fortes constituant la base d'un projet partagé par les villes et les citoyens.

PLAINE COMMUNE, UNE FORCE POLITIQUE NÉE D'UNE LONGUE HISTOIRE DE COOPÉRATION

L'histoire commence dans les années 1980. Face à la « désindustrialisation » qui touche le territoire et à ses conséquences pour les habitants, des élus locaux des différentes communes de la Plaine Saint-Denis refusent de se résigner et décident de se mobiliser pour penser ensemble un nouvel avenir pour leur territoire. En créant en 1985 le syndicat intercommunal « Plaine Renaissance »¹, ils se dotent d'un espace de coopération et de mobilisation.

Une charte d'aménagement et de développement de La Plaine Saint-Denis est élaborée. Son adoption donnera naissance au projet urbain Hippodamos en 1992, cadre de référence du renouveau de La Plaine Saint-Denis. Elle permettra de créer les conditions d'accueil du Stade de France, dont l'installation accélérera la renaissance du territoire. L'énergie de la coopération et la force du projet urbain ont permis aux élus locaux d'en négocier les modalités, notamment la couverture de l'autoroute A1 et la construction des gares RER B et RER D.

→
L'autoroute A1 sur la Plaine
Saint-Denis dans les années
1970



¹
Le syndicat regroupe
les villes d'Aubervilliers,
de Saint-Denis,
de Saint-Ouen et
le conseil général
de Seine-Saint-Denis



←
L'autoroute A1 sur la Plaine
Saint-Denis en 2003

La coopération intercommunale se diffuse autour du lancement en 1998, du travail sur la charte de la « Plaine Élargie », qui fixe des objectifs communs de développement pour les villes d'Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains, Villetaneuse, Pantin. Après l'adoption de la loi Chevènement en 1999 sur l'intercommunalité, cinq d'entre elles font le choix, dès 2000, de se regrouper au sein de la communauté de communes « Plaine Commune »² qui devient l'année suivante communauté d'agglomération. L'objectif est d'être plus fort ensemble pour peser sur le développement du territoire grâce à l'exercice de compétences élargies et en proposant aux villes de coopérer pour créer un « plus communautaire » au travers de mutualisations et d'investissements plus importants. La communauté d'agglomération s'agrandit progressivement à 7 en 2003 puis à 8 en 2005 et enfin à 9 villes en 2013 avec l'intégration de Saint-Ouen, marquant la fin d'un cycle dans la construction intercommunale engagée depuis plus d'une décennie.

Cette histoire fait de Plaine Commune une des agglomérations motrices en Île-de-France, pionnière dans la construction intercommunale francilienne et dans la réflexion pour l'émergence d'une métropole parisienne solidaire parce que polycentrique. La communauté d'agglomération a démontré sa capacité à affirmer un projet de territoire partagé, qui s'est notamment enrichi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) puis du Contrat de Développement Territorial (CDT) de Plaine Commune et de l'Agenda 21 communautaire. Ces documents ont conforté le rôle et la place majeurs de Plaine Commune, souvent citée comme référence urbaine, au sein de la métropole.

²
Saint-Denis, Épinay-sur-
Seine, Aubervilliers,
Pierrefitte-sur-Seine
et Villetaneuse

LA CONSTRUCTION DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE



□ Plaine Renaissance 1985
■ Projet urbain Hippodamos



La Plaine élargie 1998/2000



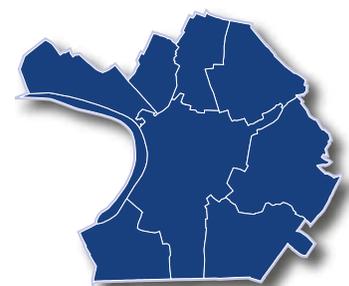
Plaine Commune 2000



Plaine Commune 2003



Plaine Commune 2005



Plaine Commune 2013

PLAINE COMMUNE, UNE DÉMARCHE POLITIQUE SOUDÉE PAR DES VALEURS COMMUNES

Si la force de Plaine Commune trouve son origine dans la création d'une intercommunalité de projet, elle se fonde également sur l'adhésion à des valeurs communes par l'ensemble des villes membres. Guidant l'action communautaire, ces valeurs constituent le préalable à la définition des politiques publiques et réaffirment la détermination de l'agglomération à mener un développement coopératif et solidaire au service de ses habitants et pour l'ensemble de la métropole, alternatif aux logiques concurrentielles porteuses d'exclusions et de ségrégations.

Les villes se sont inscrites dans cette démarche de coopération pour exprimer l'ambition d'un territoire. Elles ont mutualisé des ressources, des compétences et des atouts pour favoriser la solidarité et l'inclusion sociale, réduisant les inégalités sociales et territoriales et impliquant toutes les villes et toutes les populations.

LES VALEURS DE PLAINE COMMUNE

- > DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE
- > DÉVELOPPEMENT INCLUSIF
- > DÉVELOPPEMENT POLYCENTRIQUE
- > DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DES IDENTITÉS
- > DÉVELOPPEMENT VALORISANT LE CARACTÈRE DE BANLIEUE POPULAIRE

Plaine Commune s'est ainsi constituée sur le principe d'une « coopérative de villes », respectueux des entités communales et ancré dans la réalité sociale des villes. Elle s'est dotée de règles de fonctionnement garantissant aux villes une co-élaboration dans la définition et le développement du projet communautaire.

Le projet de Plaine Commune s'inscrit dans les principes d'ouverture, de dialogue et de coopération avec l'ensemble des territoires qui font le « Grand Paris » pour construire en commun une métropole solidaire, polycentrique et attractive.

La qualité de vie revendiquée dans l'ensemble des politiques publiques afin de contribuer au « bien être » des citoyens et à « leur estime de soi » participe à l'attractivité de l'agglomération, valorise ses atouts, favorise son image.

La redynamisation urbaine et économique du territoire témoigne de sa force à se projeter dans l'avenir et à réaffirmer l'identité populaire de Plaine Commune, le droit à la ville et à la métropole pour tous. Une ambition qu'elle partage avec d'autres territoires urbains de la planète à travers notamment les réseaux transnationaux de pouvoirs locaux³.

Ce projet s'est construit pour et avec les citoyens dans la richesse de leur diversité, en les associant à la définition et au suivi des politiques publiques. Cette participation est la condition pour « faire mieux » de service public sur tout le territoire et mieux répondre aux besoins des populations.

³ Plaine Commune est membre des réseaux « Forum des Autorités Locales de Périphéries (FALP) pour des métropoles solidaires » et « Cités et Gouvernements Locaux Unis » (CGLU).

PLAINE COMMUNE, UN PROJET POLITIQUE CO-CONSTRUIT AVEC LES CITOYENS

La dimension participative est au cœur du projet. Plaine Commune cherche à élaborer sa démarche avec tous ceux qui vivent et font vivre le territoire : les citoyens, les usagers, les acteurs du territoire ainsi que les agents de Plaine Commune.

Le moteur en est la solidarité et la démocratie locale, permettant aux citoyens de prendre toute leur place dans la construction de l'avenir. Plaine Commune s'appuie sur les conseils municipaux, sur les instances de participation des villes, comités consultatifs et démarches quartiers, sur les contributions du Conseil de développement et sur diverses initiatives telles que les balades urbaines ou les assises qui réunissent les élus, acteurs et habitants du territoire. Ces démarches s'attachent à mettre en débat le projet de territoire et favorisent l'engagement des citoyens.

L'agglomération expérimente et met en place des démarches participatives innovantes, ciblées sur certains projets mobilisant des collectifs de citoyens usagers (Pleyel, Lamaze, Porte de Paris, Six-Routes...), nourrissant ainsi un projet évolutif, construit par apports multiples. Enfin, elle mène des démarches de concertation liées aux projets urbains ou à l'élaboration de documents cadres, tel celle de l'Agenda 21 communautaire qui a été l'occasion d'organiser une concertation unique avec 7 000 personnes interrogées.

Lors des assises
« le Grand Pari(s) de Plaine
Commune » en 2012
↓



PLAINE COMMUNE, UN PROJET COLLECTIF À L'AMBITION CROISSANTE

L'antériorité du projet politique et de la coopération intercommunale ont doté Plaine Commune d'acquis territoriaux locaux, véritable socle d'action publique, qui lui ont permis de se penser rapidement comme un acteur essentiel de la métropole. Dès l'origine du projet, les villes, élus et habitants, ont souhaité inscrire la transformation du territoire, en s'appuyant sur son identité populaire, dans un objectif partagé d'inclusion sociale et de solidarité. Plaine Commune a toujours revendiqué l'ambition d'un droit à la ville pour tous, le droit d'appartenir à un territoire qui compte afin de rendre visibles les invisibles. Elle s'est inscrite à contre-courant du développement métropolitain à la fois géo-centré et soumis aux logiques du marché⁴ en proposant une autre vision de la métropole, une vision polycentrique du développement, perçue depuis la périphérie et invitant à redéfinir les liens entre la capitale et sa banlieue qui trop souvent s'opposent.

Ainsi, continuellement depuis 20 ans, Plaine Commune a affirmé sa vocation d'être une centralité francilienne pour ses habitants; elle a su adapter son projet de territoire au contexte territorial régional qui a considérablement évolué à chaque fois que la question de la construction métropolitaine a été débattue. Elle a pris toute sa part dans ce débat et a contribué largement à le faire évoluer. À chaque étape, elle a fait grandir son projet.

L'agglomération a pris conscience de la nécessité de changer d'échelle de référence pour penser le développement et l'aménagement de son territoire. De l'échelle « nord francilien » avec le SCoT, elle est passée à l'échelle métropolitaine avec le CDT. Ce changement d'échelle s'est construit autour de politiques publiques fortes, à mesure que le rôle de l'agglomération pour le rayonnement de la région capitale s'affirmait.

L'agglomération est aujourd'hui un territoire de fabrique d'un projet métropolitain solidaire, refusant d'être un lieu d'exclusion et de spéculation foncière. Elle a changé de rôle et d'ambition. Son projet de territoire s'attache dès l'origine à en faire une centralité forte, en inscrivant dans le SCoT l'objectif de « constituer un pôle majeur ». Avec le CDT, Plaine Commune fait évoluer le cap et s'affirme aujourd'hui comme un véritable pôle majeur du Grand Paris. L'objectif est désormais de conforter cette place dans le fonctionnement et la gouvernance de la métropole afin d'encourager son développement coopératif et polycentrique. L'agglomération devient l'animateur d'un territoire plus large en développant des ententes territoriales avec les collectivités voisines pour favoriser la coopération et la complémentarité entre pôles de développement existants. Parallèlement, Plaine Commune confirme son ambition d'être une référence urbaine, sociale, écologique, une terre d'avenir pour l'ensemble du territoire métropolitain. Par la réalisation de son Agenda 21, elle s'engage à répondre aux préoccupations des habitants et usagers, tout en prenant en compte les enjeux du développement durable.

**L'AGGLOMÉRATION
EST AUJOURD'HUI
UN TERRITOIRE
DE FABRIQUE
D'UN PROJET
MÉTROPOLITAIN
SOLIDAIRE,
REFUSANT D'ÊTRE
SEULEMENT
UN LIEU
D'EXCLUSION ET
DE SPÉCULATION
FONCIÈRE.**

⁴ Extrait de la déclaration finale de Canoas pour le droit à la ville et à la métropole solidaire au 3^e Forum des Autorités Locales de périphéries (FALP) auquel Plaine Commune est adhérente.

An aerial photograph of a city, likely Paris, showing a dense urban grid. A large river, the Seine, flows through the city from the top left towards the bottom. Overlaid on the photograph are various lines and shapes in red, blue, and grey, representing urban planning or infrastructure projects. A large, stylized white number '2' is visible on the right side of the page, partially overlapping the blue background.

PLAINE COMMUNE UN TERRITOIRE MAJEUR ET SINGULIER DE LA MÉTROPOLE

Au lancement de la démarche de coopération, le territoire était dans une situation particulièrement difficile sur le plan social, économique et urbain. Aujourd'hui, Plaine Commune apparaît comme un espace majeur et une référence en termes de mutation urbaine et économique. L'accélération de ces transformations et l'ampleur des problématiques environnementales posent de nouveaux défis au territoire.

Si ces mutations visent l'intégration et la promotion sociale de ses habitants, les difficultés sociales demeurent et la situation des habitants reste encore très contrastée.

PLAINE COMMUNE UN TERRITOIRE OFFRANT UN DROIT À LA CENTRALITÉ

L'HISTOIRE DU TERRITOIRE, SOCLE D'UNE IDENTITÉ PARTAGÉE

L'histoire du territoire témoigne de sa place en Île-de-France. Saint-Denis et sa basilique ont ainsi illuminé pendant des siècles l'histoire politique, spirituelle et artistique du monde des francs. Le territoire connaît une prospérité commerciale et agricole à l'époque médiévale. La foire du Lendit qui a donné son nom à la principale voie est-ouest de La Plaine Saint-Denis, reliant Aubervilliers à Saint-Ouen, fut du IX^e au XVI^e siècle la plus importante d'Île-de-France, attirant des marchands venus de toute l'Europe. Entre le marché de Saint-Denis et les puces de Saint-Ouen, cette dimension commerciale conserve aujourd'hui toute sa place. Avant le XIX^e siècle, La Plaine Saint-Denis, mais aussi les communes du Nord du territoire, vastes espaces agricoles et maraîchers, développés grâce à la présence de l'eau, nourrissent Paris et les villes voisines. Cette activité agricole va perdurer, avec les jardins ouvriers et le maintien de quelques activités de production dont la présence est toujours visible aujourd'hui.

L'eau a également favorisé le développement industriel de La Plaine Saint-Denis dès le XIX^e siècle, qui fut pendant plusieurs décennies le plus grand bassin industriel de France et une terre d'accueil pour les travailleurs immigrés. L'installation d'industries lourdes et d'équipement au service de la capitale, la construction massive de logements avec les grands ensembles, ont donné au territoire une forte identité de banlieue ouvrière.



↑
Ouvriers de chez Nozal
devant leurs machines



→
Maraîchers aux Tartres
devant une serre chauffée

UN TERRITOIRE JEUNE, POPULAIRE ET COSMOPOLITE, PILIER DU VIVRE ENSEMBLE

Le passé industriel de La Plaine Saint-Denis et l'accueil des populations ouvrières sur l'ensemble du territoire ont forgé son identité et marquent toujours la composition de la population.

Avec 67 % de sa population active constituée d'ouvriers et d'employés, contre 43 % pour l'ensemble régional, Plaine commune se distingue au sein du Grand Paris comme le principal territoire d'accueil de ces populations. Spécifique, l'agglomération l'est tout autant au regard de la jeunesse et de la diversité de sa population qui constituent une énergie formidable et contribuent au bouillonnement d'initiatives et de créativité du territoire. Terre d'accueil et de brassage culturel, où se mêlent les habitants issus des vagues d'immigration successives, elle constitue aujourd'hui encore la principale porte d'entrée métropolitaine et nationale.

Les 134 nationalités différentes favorisent la diversité ainsi que le foisonnement des cultures et des savoir-faire. Cette richesse humaine fonde l'identité de Plaine Commune, le potentiel du territoire et de son projet. Elle génère néanmoins des défis importants pour l'avenir du territoire avec un certain nombre de difficultés, liées à la fois à la stigmatisation des populations à l'extérieur du territoire notamment sur le marché du travail et également entre les populations résidentes. Plaine Commune joue donc un rôle de plateforme sociale métropolitaine en permettant le maintien d'une forte diversité sociale et l'ouverture du Grand Paris sur le monde.

UN PÔLE DE DÉVELOPPEMENT DYNAMIQUE, LEVIER DU RENOUVEAU

Carrefour historique, Plaine Commune est à la fois une centralité géographique et une centralité de réseaux. Situé aux portes de Paris, entre le pôle tertiaire de La Défense et le pôle de développement de Roissy Charles-de-Gaulle, à proximité de l'aéroport d'affaires du Bourget, le territoire est au croisement de grands axes de communication desservant les pôles de développement de la métropole.

Grâce à ce positionnement stratégique et à des opportunités foncières rares, facteurs de l'attractivité et du renouveau de Plaine Commune, le territoire est reconnu aujourd'hui comme le plus dynamique du Grand Paris.

L'élaboration du projet urbain, puis l'arrivée du Stade de France et la ferveur engendrée par la Coupe du monde ont marqué un tournant décisif dans la reconversion du territoire et l'impulsion d'une économie renouvelée, qui s'est traduit par un remarquable dynamisme démographique et économique.

OUVRIERS ET
EMPLOYÉS
AU SEIN DE
LA POPULATION
ACTIVE
(INSEE, RP 2009)

67 %
PLAINE COMMUNE

43 %
ÎLE-DE-FRANCE

PERSONNES DE MOINS
DE 25 ANS AU SEIN DE
LA POPULATION
(INSEE, RP 2009)

38 %
PLAINE COMMUNE

33 %
ÎLE-DE-FRANCE

PERSONNES
ÉTRANGÈRES
AU SEIN DE LA
POPULATION
(INSEE, RP 2009)

Un étranger est une
personne qui réside en
France et ne possède pas
la nationalité française.

29 %
PLAINE COMMUNE

13 %
ÎLE-DE-FRANCE

Après avoir connu un déclin continu de sa population, conséquence de la désindustrialisation et de l'attractivité des villes nouvelles en seconde couronne, ce n'est qu'à partir de 1999 que Plaine Commune renoue avec une croissance démographique particulièrement forte. Avec plus de 410 000 habitants, elle constitue aujourd'hui l'intercommunalité la plus peuplée d'Île-de-France. Cette croissance de la population est notamment liée à l'effort de construction des neuf villes. Avec l'engagement de nombreuses opérations d'aménagement, le rythme de construction des logements s'est accéléré depuis 2004. Parallèlement, la part des logements vacants a connu un recul spectaculaire, diminuant de moitié entre 1999 et 2009. L'importance des programmes de rénovation et de réhabilitation de l'habitat ancien est une autre caractéristique forte du territoire avec notamment, 24 opérations de rénovation urbaine, comprenant 58 000 logements et impactant plus d'un quart des habitants (120 000 habitants).

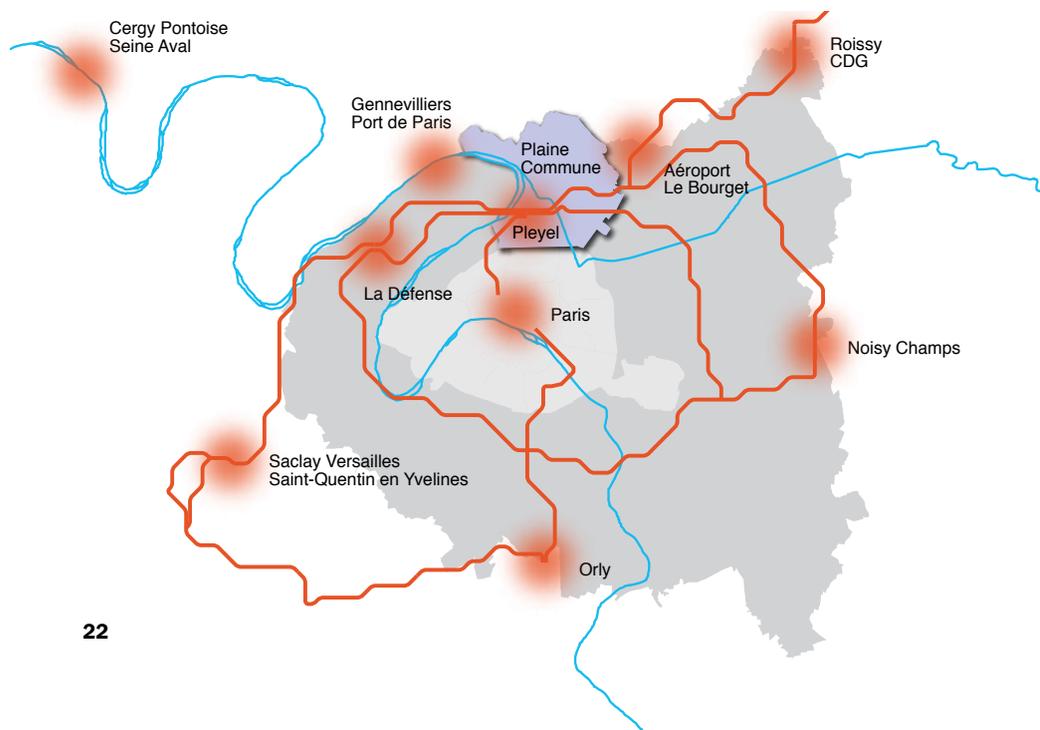
Plaine Commune connaît également une reconversion accélérée et un remarquable développement économique. Accueillant plus de 180 000 emplois soit le tiers des emplois du département, elle est devenue le second pôle d'emplois de la métropole hors Paris et capte désormais une population active bien au-delà de son propre territoire. Le taux élevé de création d'entreprises témoigne aujourd'hui du dynamisme du territoire pour les acteurs économiques. Parmi ces nouvelles entreprises, on note un nombre élevé de sièges sociaux et d'industries innovantes, mais aussi d'acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire.

1999 → 2010
CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE
(INSEE, RP 1999, 2010)

16,2 %
PLAINE COMMUNE
8 %
ÎLE-DE-FRANCE

410 421
HABITANTS
(INSEE, POPULATION LÉGALE AU 1^{ER} JANVIER 2014)

Plaine Commune, un territoire stratégique de la métropole
— Métro automatique du Nouveau Grand Paris



La présence des Universités Paris 8 et Paris 13, du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) et de très nombreux établissements d'enseignement supérieur, rassemblant environ 40 000 étudiants et 1 800 enseignants-chercheurs place Plaine Commune parmi les pôles universitaires les plus importants de la métropole. Cette position sera renforcée par l'arrivée du futur Campus Condorcet et par la mise en liaison des pôles universitaires du Grand Paris.

1999 → 2010
CROISSANCE DU PARC DE LOGEMENTS
(INSEE, RP 1999, 2010)

8,4 %
PLAINE COMMUNE
7,3 %
ÎLE-DE-FRANCE

180 000
EMPLOIS
(INSEE 2010)

40 000
ÉTUDIANTS
1 800
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS



↑ Arrivée des salariés sur la Plaine par le RER B

PLAINE COMMUNE UN TERRITOIRE EN PROFONDE MUTATION

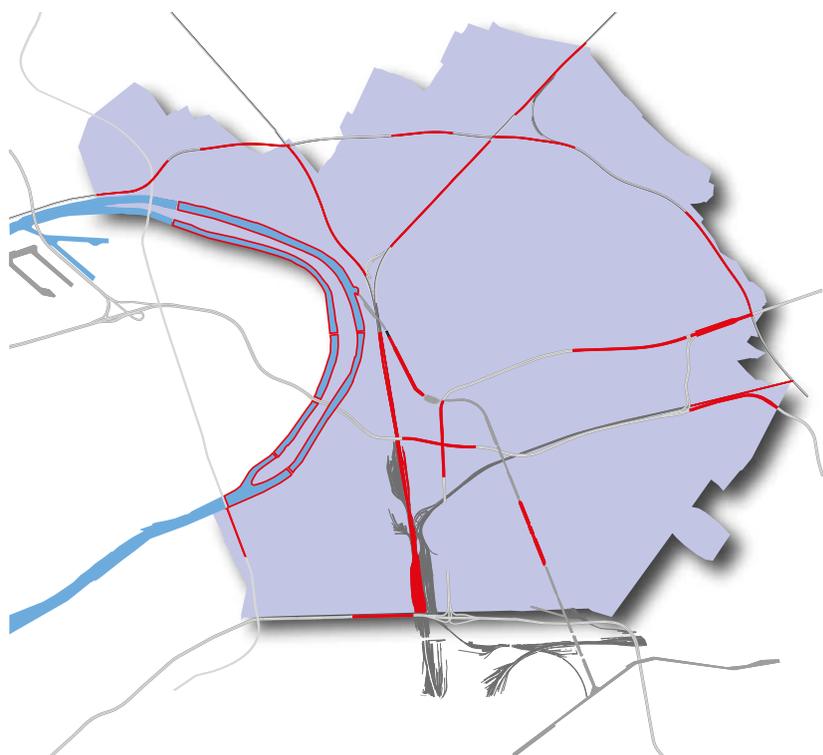
LE DÉFI DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR LES EMPREINTES DE L'HISTOIRE

Le passé maraîcher, puis industriel et l'histoire de l'urbanisation ont forgé le paysage urbain du territoire. Ils lui confèrent une identité singulière, forte de lieux pittoresques, évocateurs d'une histoire et de valeurs ouvrières auxquelles les habitants sont attachés. Ils se traduisent également par des nuisances ; telles les nombreuses coupures urbaines, véritables barrières physiques, liées à la traversée des infrastructures routières, autoroutières, ferroviaires et par la présence de grandes emprises industrielles parfois peu mises en valeur, où la pollution des sols constitue une véritable contrainte pour le territoire. Ce morcellement de l'espace accroît les distances ressenties et contribue à l'impression d'enclavement, d'isolement rendant des grands espaces de nature (Butte Pinson, parc Georges-Valbon, parc de L'Île-Saint-Denis...) et des équipements de proximité difficile d'accès.

Les tissus urbains du territoire, de centres-villes anciens, des proches banlieues, pavillonnaires, grands ensembles, présentent des éléments architecturaux remarquables et façonnent les paysages et l'ambiance urbaine du territoire. Mais dans certains quartiers, grands-ensembles et centres anciens, le cadre urbain s'est dégradé, conséquence d'un urbanisme de l'urgence dans les années 1970 et de la dégradation d'un bâti ancien souvent fragile. Ces espaces connaissent d'importants problèmes d'habitat insalubre, de déclin du commerce de proximité et de dégradation des espaces publics.

— Les coupures urbaines significatives (>600 mètres)
↓



UN TERRITOIRE MORCELÉ PAR LES GRANDES INFRASTRUCTURES

Si le territoire est bien maillé par des infrastructures majeures de transport, routières et ferroviaires qui assurent des liaisons avec Paris, Roissy et les autres pôles de la métropole et au-delà avec les réseaux nationaux et européens, les déplacements internes au territoire, qui sont pourtant les plus nombreux et les moins longs, restent difficiles pour les habitants. Le territoire de Plaine Commune est caractérisé par un réseau viaire dense et fortement chargé par les flux de véhicules motorisés. Le réseau local est souvent dominé par la voiture au détriment d'une qualité urbaine adaptée à la vie de proximité, aux mobilités alternatives et à une bonne continuité de la trame paysagère. Les coupures urbaines pénalisent le lien entre les quartiers et les éléments structurants du paysage, notamment la Seine, le canal, et le parc George-Valbon, insuffisamment intégrés à l'espace urbain.

Ainsi, certaines centralités existantes et en développement, lieux de vie urbaine intense, se retrouvent enclavées. Face à ce constat et au regard des développements futurs, Plaine Commune a engagé un chantier ambitieux sur les espaces publics afin d'unifier le territoire et de relier les différentes centralités. Elle mène également un travail de hiérarchisation du réseau viaire, intégrant prioritairement un objectif de pacification des circulations au cœur des quartiers tout en maintenant une accessibilité optimale. Ce travail de lisibilité renforcée, au niveau urbain comme au niveau des transports et de la mobilité de proximité recherche la qualité de vie des quartiers, la qualité urbaine et environnementale ainsi que la vitalité des centralités.

De même, la couverture en transport en commun du territoire demeure incomplète, particulièrement dans le Nord, et sa desserte semble menacée par les saturations. La demande est importante et l'usage significatif, d'autant plus que les habitants du territoire sont moins motorisés. Les collectivités et la population habitante et salariée attendent donc beaucoup du renforcement massif des transports collectifs notamment à travers la réalisation du réseau de transport du Nouveau Grand Paris qui apportera sept nouvelles gares, venant renforcer l'accessibilité, mais aussi la desserte de proximité du territoire.

UN RAPPORT EXIGEANT DES HABITANTS AU TERRITOIRE

Les nuisances environnementales s'additionnent aux difficultés sociales de la population. Les secteurs les plus pauvres sont aussi ceux où la population est la plus exposée aux nuisances en matière de bruit, pollution, accidents, où elle dispose d'un moindre accès à la nature et où les coupures urbaines sont les plus fortes. La problématique de la santé publique apparaît alors comme un enjeu majeur d'autant plus que les populations sont particulièrement vulnérables.

Enfin, le développement urbain accéléré du territoire rend insuffisants le nombre d'équipements publics et l'offre en services publics au regard des besoins importants de la population. Malgré la demande récurrente des élus pour une vraie aide aux maires bâtisseurs, des déficits existent en matière d'éducation, d'accès aux soins avec notamment un risque de désertification médicale, de services sociaux mais aussi de services régaliens (police, justice et préfecture).

Finalement, les habitants développent une attitude ambivalente à l'égard de leur lieu de vie. Ils expriment un sentiment de relégation, sentiment lié à un environnement parfois dégradé, mêlant insécurité, détérioration des espaces publics, précarité sociale, mobilité difficile, fragilisation des services publics. Ils ressentent un manque de nature en ville, impression accentuée par le difficile accès aux espaces verts, la carence d'espaces verts dans certains quartiers, ou encore la surexposition des populations aux risques, aux pollutions et aux nuisances. Malgré cela, ils sont également fortement attachés à leur territoire et ont conscience que celui-ci a considérablement changé.

UNE MUTATION SANS PRÉCÉDENT DU TERRITOIRE

Depuis 1990, une action volontaire et puissante de requalification a été engagée, transformant des pans entiers du territoire, tel celui du cœur de La Plaine. L'implantation du Stade de France, la couverture de l'autoroute A1 et l'arrivée des gares RER, ont enclenché la réparation du territoire en réduisant les nuisances (bruit, pollution) et en permettant le développement de nouveaux quartiers mixtes. Depuis un espace en friche, s'est progressivement développée une ville mixte qui cherche encore à développer toutes les fonctions urbaines ainsi que des espaces publics et de respiration de qualité. Dans le même temps, un vaste programme de rénovation des quartiers d'habitat social a été mené sur le territoire et a permis d'améliorer les conditions d'habitat et le cadre de vie. La mutation s'est amplifiée et concerne aujourd'hui près de la moitié du territoire. L'agglomération s'engage dans le développement de lieux de vie intenses s'organisant autour de transports, d'équipements et de services. Elle a permis la réalisation d'espaces publics de qualité au sein de nombreux quartiers et a assuré leur désenclavement en favorisant des liens urbains faciles et agréables avec le reste du territoire.

L'offre de service des infrastructures existantes s'est intensifiée pour répondre aux besoins de déplacements de la population en heure de pointe, le soir et le week-end. L'offre de transport en commun s'est par ailleurs renforcée sur le territoire par le prolongement du métro ligne 12, l'arrivée des tramways T5, T8 et le prolongement du T1, permettant de resserrer le maillage et d'améliorer les échanges internes au bassin de vie et avec les bassins voisins. Elle a été accompagnée par la requalification des grands axes urbains, qui a favorisé les modes actifs⁵ et permis d'améliorer l'accessibilité et la porosité du territoire.

On note par ailleurs une forte mobilisation des acteurs publics ou associatifs sur le territoire pour répondre aux besoins des habitants. De nombreux équipements publics de proximité et services publics ont été créés, avec une priorité donnée aux équipements scolaires mais les déficits persistent. L'important effort consenti ces dernières années pour la programmation d'équipements, devra se poursuivre pour les futures opérations. La présence effective de ces équipements est un gage de qualité de vie dans les quartiers nouveaux et existants.

Si près de la moitié du territoire est concernée par la mutation en cours ou programmée, le sud du territoire reste plus attractif et mieux connecté à Paris que le Nord dont le processus est plus récent. La mise en service prochaine de la Tangentielle Légère Nord constituera un levier de développement dont les collectivités devront se saisir pour créer une véritable dynamique au Nord.

⁵ Les modes actifs désignent les modes de transports non motorisés comme la marche à pied et le vélo

UNE RÉNOVATION URBAINE AMBITIEUSE

Opérations relevant du programme national de rénovation urbaine ↑

40%
DU TERRITOIRE EN COURS
DE MUTATION
EN 2013

UN TERRITOIRE EN PROFONDE MUTATION

← 80 périmètres de projet, d'étude ou d'opération

PATRIMOINE ET CULTURE, UNE FORCE POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE

Le territoire de Plaine Commune bénéficie d'une histoire riche, d'une identité populaire forte, d'un patrimoine et d'un terreau culturel et artistique remarquables, accompagnés depuis 60 ans par des politiques culturelles partenariales ambitieuses.

→
Berges de Seine à
Epinay-sur-Seine



→
Ancienne usine
Babcock à
La Courneuve



La richesse de son patrimoine urbain, architectural et culturel est un autre atout de Plaine Commune. Récemment labellisé « Ville et Pays d'art et d'histoire », connu pour la Basilique de Saint-Denis et le Stade de France, ou encore les puces de Saint-Ouen, le territoire possède également des monuments religieux de premier plan, des bâtiments industriels, des immeubles d'habitation de qualité, des cités-jardins qui constituent autant de supports pour le développement touristique du territoire et l'appropriation du territoire par les salariés. Le territoire dispose de remarquables atouts géographiques, écologiques et paysagers d'échelle métropolitaine : la Seine, le canal, les parcs départementaux Georges-Valbon et de L'Île-Saint-Denis, la

Butte Pinson... Ces grands espaces sont encore insuffisamment exploités et restent enclavés. Ils offrent pourtant un potentiel important, en particulier pour les loisirs, l'agrément et la santé des habitants ainsi que pour la mise en réseau des réservoirs de biodiversité et de connexions vertes et bleues avec le paysage à l'échelle de la métropole.

Plaine Commune se caractérise enfin par la présence de nombreux acteurs des arts vivants, d'industries culturelles et de la création. Elle dispose d'une offre particulièrement riche avec des équipements culturels, des théâtres, des cinémas d'art et d'essai et de nombreuses associations et collectifs. Les expressions artistiques et culturelles les plus innovantes, sous toutes leurs formes connaissent un essor considérable. Cette richesse créative est un des leviers pour l'émancipation sociale, la valorisation et le développement du territoire.

LE DÉFI DE LA COHÉSION SOCIALE

UNE POPULATION FRAGILISÉE

Si, depuis 1999, Plaine Commune a renoué avec une croissance démographique et économique particulièrement forte, la situation sociale des habitants reste contrastée, voire se dégrade.

Plaine Commune est caractérisée par la jeunesse et la diversité de sa population. Terre d'accueil historique de l'immigration en France, le territoire manque de moyens pour jouer pleinement son rôle d'intégration.

Sa population se caractérise par une sous-représentation des cadres et des professions intellectuelles supérieures, même si leur présence se renforce dans certains quartiers, et par une grande diversité des situations parmi les milieux populaires. Les situations de très grande pauvreté augmentent. On observe la résurgence sur le territoire de bidonvilles, témoignant de l'extrême précarité dans laquelle vit une partie de la population.

Le contexte de crise avec la tendance à la précarisation de l'emploi n'épargne pas Plaine Commune avec une population qui peine à intégrer le marché du travail. Celle-ci se caractérise par un niveau de formation plus adapté aux secteurs industriels et, souvent, une insertion sur le marché de l'emploi via des emplois peu qualifiés. Avec le tournant économique du territoire tiré par la croissance du secteur tertiaire, ces emplois tendent à diminuer au profit d'emplois soit plus précaires, soit plus tertiaires, soit plus qualifiés. Cela expose aujourd'hui la population à la montée du chômage, la précarité et la pauvreté, renforçant les inégalités.

Cet éloignement du marché du travail touche particulièrement les jeunes et cette situation est d'autant plus préoccupante que cette population se détourne de Pôle Emploi. Les femmes et les populations étrangères sont également des catégories particulièrement vulnérables.

TAUX DE CHÔMAGE
(INSEE, 2010)

20.8 %
PLAINE COMMUNE

11.1 %
ÎLE-DE-FRANCE

8.4 %
FRANCE

TAUX DE CHÔMAGE
DES JEUNES
(INSEE, 2010)

34,2 %
PLAINE COMMUNE

20 %
ÎLE-DE-FRANCE

PROPORTIONS
DE DIPLÔMÉS
DU SUPÉRIEUR
(INSEE, RP2009)

15 %
PLAINE COMMUNE

36 %
ÎLE-DE-FRANCE

REVENU MÉDIAN
(INSEE 2010,
REVENUS FISCAUX
LOCALISÉS PAR UC)

11 560 €

PLAINE COMMUNE
(HORS SAINT-OUEN)

14 261 €

SAINT-OUEN

15 081 €

SEINE-SAINT-DENIS

21 791 €

ÎLE-DE-FRANCE

Plaine Commune se distingue à l'échelle régionale comme étant le territoire qui concentre la population aux revenus les plus faibles. Le revenu médian est deux fois moins élevé que la moyenne francilienne, les situations de très grande pauvreté augmentent, avec des difficultés sociales qui sont par ailleurs plus importantes dans les quartiers d'habitat social.

La pauvreté de la population a un fort impact sur sa santé, qui se dégrade : surmortalité significative de maladies cardio-vasculaires, taux important d'affections de longue durée, retour de pathologie rares, etc. Les populations sont exposées à d'importantes nuisances sonores et visuelles, ou encore à la pollution de l'air, conséquente sur le territoire. L'insalubrité du parc de logements, la faible qualité de l'alimentation, l'accès réduit aux services qui résultent des situations sociales et familiales difficiles, renforcent ces risques. Le territoire se trouve par ailleurs confronté à un sous-équipement en services de santé.

DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU LOGEMENT MALGRÉ UNE ACTION FORTE DE LA PUISSANCE PUBLIQUE

De nombreux habitants rencontrent des difficultés d'accès à un logement décent et adapté à leurs revenus. Malgré une offre de logements sociaux importante, le parc social est sous la pression d'une forte demande. Le parc de logement privé, relativement ancien, est confronté à des problématiques d'habitat inconfortable et indigne de plus en plus préoccupantes. La précarité énergétique est une réalité qui touche de nombreux foyers, que l'augmentation du prix de l'énergie aggrave encore. Le parc privé est par ailleurs marqué par une forte sur-occupation et les besoins de décohabitation sont importants.

Pourtant, avec l'engagement de nombreuses opérations d'aménagement, Plaine Commune a construit à un rythme soutenu pour répondre aux besoins en logement. L'effort de production de logement social est particulièrement important. L'importance des programmes de rénovation urbaine de son parc de logement social et la réhabilitation de l'habitat privé ancien, qui améliorent la qualité énergétique des bâtiments, sont également des caractéristiques fortes du territoire. Ces initiatives doivent permettre les parcours résidentiels et l'accès au logement des plus vulnérables (familles monoparentales, travailleurs pauvres, exclus, victimes de violence,...) qui trouvent des difficultés à se loger, même dans le parc social. Si l'action publique a fait évoluer favorablement la situation du logement sur le territoire, les besoins restent importants dans un contexte de crise du logement (très marquée en Île-de-France), de crise économique et sociale. Ils sont renforcés par la spécificité des structures familiales du territoire, caractérisées par une taille des ménages très supérieure à la moyenne régionale et qui ne baisse pas. En dépit d'une action publique importante, la poursuite de l'effort de production de logements sociaux et la réhabilitation de l'habitat ancien constituent des enjeux primordiaux pour Plaine Commune.

UNE POPULATION INSUFFISAMMENT OUTILLÉE POUR ACCÉDER AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Malgré une légère progression du niveau global de formation des habitants, le faible niveau de formation et de qualification des populations rend plus difficile leur employabilité sur le marché du travail à l'échelle intercommunale et francilienne. En effet, l'ampleur de la tertiairisation globale de l'économie s'est accompagnée d'une modification de la structure de qualification des emplois.

D'autres freins à l'emploi, contre lesquels Plaine Commune se bat en proposant des dispositifs et des partenariats, se font particulièrement sentir : une moindre mobilité, des situations de discrimination, un accès difficile aux modes de garde, une moindre maîtrise de la langue française, autant d'obstacles à la bonne insertion sociale et professionnelle de la population.

Ces difficultés sociales sont à rapprocher des difficultés que rencontre la population en matière d'éducation et de formation. Elle est en effet confrontée à des situations délicates et complexes : « turn-over » important des enseignants, difficulté à obtenir le remplacement des enseignants absents, manque de personnel de santé scolaire (près de 40 % de postes non pourvus sur le département – source Éducation Nationale 2011), évitement scolaire significatif. Le phénomène de décrochage scolaire est en conséquence particulièrement important. Les villes sont confrontées à une saturation des équipements scolaires liés à une démographie très dynamique de l'agglomération. Pour les habitants, l'école n'apparaît plus comme un lieu privilégié d'intégration sociale.

Face à l'ampleur des besoins, les collectivités agissent en faveur de l'éducation et de l'insertion sociale. Elles construisent, rénovent, investissent dans les bâtiments scolaires. L'agglomération a mis en place un réseau de 25 médiathèques communautaires réparties sur l'ensemble du territoire. L'éducation et la formation restent cependant des défis majeurs à relever par les collectivités et l'État. Un partenariat entre les villes, l'agglomération et l'Éducation Nationale s'est d'ailleurs engagé. Aussi, des dispositifs existent pour faire progresser le niveau de qualification de la population et le retour à l'emploi des habitants et ainsi éviter le décrochage social : partenariats entre lycées et universités, offre de formations continues, charte Entreprise-Territoire, services pour encourager l'insertion professionnelle des populations éloignées du marché du travail, clauses d'insertion, forum pour l'emploi, la Maison de l'emploi et ses huit antennes, aide à la création d'entreprises, etc.

Certes, toutes les initiatives ne règlent pas la problématique du chômage ou de la précarité professionnelle mais certaines donnent des résultats encourageants pour poursuivre les actions. Ainsi, la mise en œuvre depuis 2010, des clauses sociales, centrées sur les personnes qui sont les plus éloignées du marché du travail a permis plus de 2200 embauches dans les métiers du BTP et des services liés à la construction.

PROPORTION
DE NON DIPLÔMÉS
(INSEE, RP2009)

36 %

PLAINE COMMUNE

8 %

ÎLE-DE-FRANCE

47.5 %

DE LOGEMENTS SOCIAUX
(SRU 2012, PART DE LOGEMENT
SOCIAL DANS LES RÉSIDENCES
PRINCIPALES)

20 %

DES LOGEMENTS
DU PARC PRIVÉ
CONSIDÉRÉS COMME
POTENTIELLEMENT
INDIGNE
(FILOCOM 2009, PART DES
RÉSIDENCES PRINCIPALES)

MISE EN PLACE
ET EN RÉSEAU DE

25

MÉDIATHÈQUES
COMMUNAUTAIRES

CLAUSES SOCIALES

2200

EMBAUCHES
(SECTEURS BTP ET SERVICES,
DEPUIS 2010)

1999 → 2010

CROISSANCE DE L'EMPLOI PRIVÉ
(PÔLE EMPLOI SERVICE 1999-2010)

38 %

PLAINE COMMUNE

7,6%
ÎLE-DE-FRANCE

CHARTES ENTREPRISE-TERRITOIRE SIGNÉES PAR

116

ENTREPRISES (2014)

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
(2014)

600

ÉTABLISSEMENTS &

6 500

EMPLOIS

UNE CROISSANCE FORTE DE L'EMPLOI TERTIAIRE ACCOMPAGNÉE D'UNE ÉCONOMIE ENDOGÈNE EN DÉVELOPPEMENT

Depuis une dizaine d'années, le territoire a connu un véritable retournement de tendance avec un rythme de développement économique le plus fort d'Île-de-France. La croissance de l'emploi est très importante, cette croissance est deux fois plus rapide que dans l'ensemble de la région. La dominante tertiaire s'est beaucoup affirmée avec la construction importante de bureaux et l'implantation de grands groupes (Generali, Orange, SFR, Véolia, SNCF). Si ces grands groupes arrivent sur le territoire avec leurs salariés, leur présence entraîne des retombées positives en termes de sous-traitance, d'emplois induits mais aussi des possibilités de partenariats avec le territoire pour la formation professionnelle.

L'artisanat, l'industrie et la logistique, qui sont des composantes anciennes de l'identité du territoire, concourent à la diversité de l'économie locale et apportent des emplois répondant aux qualifications des habitants. Mais beaucoup de ces activités disparaissent au profit des services. La valorisation foncière entraîne un risque d'éviction d'une partie de l'économie historiquement présente.

Les collectivités agissent pour renforcer un développement économique plus endogène, c'est-à-dire qui est fondé sur les ressources locales, qui construit des économies locales et rend le territoire moins dépendant des mouvements économiques et des transferts d'entreprises. C'est l'objet des démarches de soutien aux PME et TPE, à la création d'entreprises et de dispositifs tels que la charte Entreprise-Territoire proposée par la communauté d'agglomération et déjà signée par 116 entreprises. Cette charte a pour ambition de renforcer les liens entre entreprises et territoire et de générer plus de retombées pour le territoire et les habitants. Le soutien à l'économie solidaire est un autre levier ancien d'intervention des partenaires. Plaine Commune compte aujourd'hui presque 600 établissements de l'économie sociale et solidaire offrant plus de 6500 emplois dans les secteurs de la personne, la formation, l'environnement, la culture, etc.

Cartondul, une entreprise de La Courneuve ↓



↑ L'artisanat local à la Foire des Savoir faire

← Le campus SFR : 8 000 salariés en 2015



← L'un des sites de Vente-privée.com à la Plaine Saint-Denis

↑ Generali à LandyFrance

→ Siège d'Orange près du RER B





**PLAINE
COMMUNE
DE L'AMBITION
À LA STRATÉGIE**



REVALORISER LE TERRITOIRE

Depuis 25 ans, sous l'effet de la métropolisation-globalisation, le système territorial dans lequel Plaine Commune s'inscrit a largement muté. Cette dynamique d'ensemble a fait évoluer les logiques économiques, démographiques et sociales à l'échelle de l'agglomération et de la métropole.

Le projet de territoire de Plaine Commune a continuellement évolué en intégrant les nouveaux enjeux, tout en conservant ses valeurs et un socle politique solide sur lequel s'appuyer. Ces deux dimensions, permanence et maturation, constituent l'essence du projet de territoire et lui confèrent sa force.

La force du projet de territoire est aussi de mêler deux échelles de réflexion :

- > une ambition locale qui garantit la transformation du territoire
- > une ambition métropolitaine qui affirme le rôle et l'influence de Plaine Commune

Ces deux ambitions constituent le fil conducteur, la trajectoire du projet de territoire de Plaine Commune.

L'AMBITION LOCALE : POURSUIVRE ET ACCOMPAGNER LA MUTATION SOUTENABLE DU TERRITOIRE, NOUVELLE RÉFÉRENCE URBAINE ET SOCIALE

La reconversion économique et urbaine du territoire, pleinement engagée, grâce au volontarisme des villes et de l'agglomération, porte ses fruits. Toutefois, l'ancrage territorial des entreprises, le développement de l'emploi local, la diffusion de la dynamique urbaine ou l'amélioration de l'habitat sont toujours au premier rang des enjeux.

La mutation est donc à poursuivre et à accompagner car la diffusion du renouveau de La Plaine Saint-Denis à l'ensemble des villes et des habitants, est la condition essentielle pour garantir à tous le droit à la ville. Le projet de territoire s'y engage. Il affirme de nouveaux objectifs ambitieux dans le prolongement des transformations en cours sur son territoire et en proportion des importants potentiels qu'ouvrent les perspectives de renforcement sans précédent de l'accessibilité du territoire par les projets de transports collectifs et les perspectives amplifiées de développement urbain, social, économique et culturel.

La reprise en main par les élus locaux du destin de leurs villes a permis la renaissance du territoire. Le projet de territoire s'appuie sur l'identité des villes pour renouer avec la qualité de vie. Il profite des atouts de l'agglomération à l'échelle métropolitaine pour transformer le territoire et défendre un choix de ville et un choix de vie.

Plaine Commune souhaite se servir des potentiels du territoire pour développer des projets qui se fondent sur les besoins de la population locale.

Elle offre un projet global où sont pensés en interrelation logements, transports, emplois, équipements, espaces publics et de nature. L'agglomération agit pour un urbanisme de liaison, d'équilibre et de mixité. En lien avec les villes, elle développe un projet social au plus près des besoins des populations dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi local.

L'AGGLOMÉRATION AGIT POUR UN URBANISME DE LIAISON, D'ÉQUILIBRE ET DE MIXITÉ.

Le projet entend, d'une part, valoriser les particularités du territoire et éviter toute standardisation de celui-ci, d'autre part lui donner une lisibilité, par un développement équilibré et structuré autour de centralités connectées entre elles, qui favoriseront sa cohésion. Plaine Commune se veut territoire d'avant-garde, référence urbaine et sociale.

Cette ambition locale se conçoit comme un projet-processus. Le projet affirme les valeurs de Plaine Commune, une ville de qualité pour tous et le processus traduit la montée en puissance de l'agglomération.



←
Le Cornillon à la fin
des années 1970



←
Le Cornillon dans
les années 2000

Il est nécessaire de poursuivre et d'accompagner la mutation car, bien que le territoire soit particulièrement attractif ce qui est une source de vitalité, l'action du secteur privé, qui ne répond pas toujours à l'intérêt général, peut s'avérer une difficulté si la puissance publique ne la régule pas.

La production de logements, bénéficiant du soutien de l'investissement privé, ne correspond pas totalement aux besoins des populations. Aussi, elle est régulée par l'action de l'agglomération qui vise un objectif de construction sociale. Celle-ci doit par ailleurs être accompagnée d'un ensemble d'équipements nécessaire à la qualité de vie de la population à l'instar d'espaces publics, des équipements scolaires, de santé, de loisirs et de culture.

Le développement économique, inscrit dans une logique de tertiarisation, répond depuis récemment à une logique de développement endogène, qui correspond davantage à la demande des acteurs économiques et aux qualifications des habitants. L'économie sociale et solidaire pouvant être un secteur en dehors de la logique concurrentielle du marché, doit donc être soutenue pour parvenir à s'intensifier.

Cette logique d'anticipation agit également dans les projets qui se font autour des futurs pôles de transport. Il faut trouver des solutions pour attirer les investisseurs ou développer des projets alternatifs en attendant l'arrivée des lignes de transports.

Il est nécessaire de poursuivre et d'accompagner la mutation car le territoire, au vu de ses caractéristiques, notamment urbaines et sociales, requiert des politiques publiques spécifiques.

Les solutions classiques ne sont pas adaptées aux enjeux du territoire et des populations résidentes. Le contexte exceptionnel du territoire aux plans socio-économique et urbain a appelé la mise en place de dispositifs spécifiques tels que 24 sites relevant du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), 2 sites relevant du Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), 3 plans de sauvegarde, qui devront être prolongés dans le temps.

La reconnaissance de l'effervescence et du pouvoir créatif du territoire doit infuser l'ensemble de l'action publique de Plaine Commune. L'innovation est au cœur du mode de faire de l'agglomération pour trouver les réponses adéquates et adaptées aux nouveaux enjeux, notamment ceux concernant l'aménagement soutenable du territoire.

L'agglomération milite en définitive pour que l'écologie ne soit pas une « question de riches », mais bien un sujet qui nous concerne tous, une véritable écologie populaire. Sur le territoire, cette question est centrale, le développement passé ayant amené nombre de nuisances, toujours présentes aujourd'hui à l'instar des sols pollués ou des nuisances sonores. Elle poursuit et accompagne la mutation afin d'engager le territoire et ses habitants dans les transitions nécessaires pour affronter les enjeux du futur.

L'agglomération s'engage enfin à faire de la culture et la création un fil rouge pour le développement de son territoire. Elle affirme le rôle fédérateur, intégrateur et dynamique de la culture dans son projet urbain, économique et social.



←
Le site des Archives
nationales en 2000



←
Les Archives
nationales en 2013

L'AMBITION MÉTROPOLITAINE : CONFORTER PLAINE COMMUNE COMME PÔLE MAJEUR DE LA MÉTROPOLE

Le développement du territoire et celui de la métropole sont pleinement liés. La dynamique de l'Île-de-France influence le développement de l'agglomération et des villes, et inversement celles-ci jouent un rôle politique et fonctionnel essentiel au sein de la Région. La position stratégique de Plaine Commune, sa vitalité, ses richesses sont des atouts indispensables pour le Grand Paris.

Pendant longtemps, les choix de développement ont été subis et le territoire cantonné à son rôle utilitaire pour la métropole. La construction du projet de territoire a servi de levier, en fédérant les énergies locales, pour reprendre la main sur les décisions engageant l'avenir du territoire, dans une relation « local/métropolitain » rééquilibrée. Initiée avec Plaine Renaissance, l'ambition de rendre visible le territoire et de peser sur la structuration métropolitaine a diffusé dans l'ensemble des politiques publiques jusqu'au Contrat de Développement Territorial. L'agglomération a aussi su se saisir des grandes démarches stratégiques régionales et métropolitaines - Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) et Grand Paris - pour faire valoir sa vision et s'affirmer comme territoire structurant. Ce « penser métropolitain » - CONFORTER PLAINE COMMUNE COMME PÔLE MAJEUR DE LA MÉTROPOLE - fait la force de l'agglomération, favorise son renouveau et lui vaut aujourd'hui d'être saluée pour son rôle dans le Grand Paris.

LES ENTENTES TERRITORIALES



UNE ENTENTE TERRITORIALE EST UNE COOPÉRATION DE COLLECTIVITÉS LOCALES AUTOUR D'UN PROJET COMMUN

SIGNATAIRES DE L'ENTENTE DU NORD MÉTROPOLITAIN

LES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DE: ARGENTEUIL BEZONS PLAINE COMMUNE VAL DE FRANCE VALLÉE DE MONTMORENCY

SIGNATAIRES DE L'ENTENTE ARC EN SEINE

LES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DE: ARGENTEUIL BEZONS PLAINE COMMUNE

LES VILLES: ARGENTEUIL ASNIÈRES-SUR-SEINE CLICHY COLOMBES GENNEVILLIERS VILLENEUVE-LA-GARENNE ÉPINAY-SUR-SEINE L'ÎLE-SAINT-DENIS SAINT-DENIS SAINT-OUEN

« Penser métropolitain » permet à l'agglomération d'œuvrer à la structuration de la métropole dans son ensemble en s'engageant en faveur du polycentrisme, à contre-courant des dynamiques ségrégatives à l'œuvre aujourd'hui. Plaine Commune milite pour une métropole multipolaire qui prenne en compte la diversité des territoires, seule approche pour une plus grande solidarité et un rééquilibrage des rapports Paris/Banlieue.

Forte de ses spécificités, l'agglomération renforce son poids dans la dynamique du Grand Paris, à la faveur des grands projets de transports comme le Nouveau Grand Paris, de l'accueil de nouvelles entreprises et de l'arrivée de nombreux sièges sociaux ou de sa reconnaissance comme Territoire de la Culture et de la Création. Cet objectif n'a pas pour but de concentrer le développement sur son seul territoire, mais au contraire de diffuser un modèle où chaque territoire, en fonction de son identité et de ses caractéristiques, ait les moyens de ses ambitions. Le parti pris de Plaine Commune est que la métropole se nourrit de sa diversité et que seul le développement sur différents pôles permet d'améliorer la solidarité et l'attractivité.

Le projet de territoire s'inscrit en conséquence dans un véritable changement d'échelle. Les élus de Plaine Commune ont choisi, pour faire face aux nouvelles logiques territoriales, de mettre en place des « ententes territoriales » (Entente du Nord Métropolitain et Entente Arc en Seine). Consciente que tous les problèmes ne peuvent se régler à l'échelle locale, l'agglomération travaille avec les collectivités voisines à une plus grande

PLAINE COMMUNE MILITE POUR UNE MÉTROPOLE MULTIPOLAIRE QUI PRENNE EN COMPTE LA DIVERSITÉ DES TERRITOIRES, SEULE APPROCHE POUR UNE PLUS GRANDE SOLIDARITÉ ET UN RÉÉQUILIBRAGE DES RAPPORTS PARIS/BANLIEUE.

cohérence dans les projets d'aménagement inter-territoriaux. Cette nouvelle approche de l'action publique réduit la concurrence des territoires et permet de construire de véritables pôles de développement. Ces démarches partenariales ne servent pas à lisser les spécificités de chaque territoire, mais plutôt à en révéler les complémentarités. Souhaitant jouer un rôle moteur dans le renforcement du caractère soutenable du développement métropolitain, Plaine Commune porte également l'exigence de la reconversion écologique de son territoire pour affronter les enjeux du développement durable. Elle contribue localement aux stratégies régionales, nationales et européennes.

« Penser métropolitain » permet à l'agglomération de faire reconnaître son territoire pour qu'il soit un lieu à part entière, un lieu qui compte. Cette métropole qui se construit par la base, l'agglomération y contribue en mettant en valeur son histoire et ses atouts. Elle valorise le territoire en s'appuyant sur son identité populaire. L'agglomération travaille à rendre visibles les « invisibles », de plus en plus chassés en périphérie de la métropole en raison des coûts d'accès au logement notamment. La « métropole pour tous », que Plaine Commune appelle de ses vœux, ne peut se construire qu'en offrant des conditions de vie de qualité à l'ensemble des habitants. La place donnée à la culture et la création pour un développement à visage humain, participe de cet objectif.

L'agglomération veut offrir à tous sur son territoire le « droit à la centralité ». Cela passe par le développement d'équipements scolaires, culturels et de santé, par des aménagements urbains de qualité, par le développement d'activités et d'emplois, qui bénéficient aux habitants. L'agglomération se veut un territoire intégrateur en assumant son rôle de plateforme sociale, en empêchant ainsi l'exclusion des plus précaires toujours plus loin des centres urbains. Ce choix est d'autant plus important que Plaine Commune accueille une population en difficultés, en termes de revenus, d'emploi ou d'éducation.

Être un pôle majeur, un territoire qui compte, permet d'être « maître » de ses décisions et de mieux défendre les populations. En réfléchissant à l'échelle métropolitaine, avec des partenaires extérieurs comme la Région Île-de-France ou l'État, Plaine Commune montre également que la réponse aux enjeux locaux est un défi pour la région dans son ensemble et que seule, l'agglomération ne peut y parvenir.

« Penser métropolitain » permet à l'agglomération de diffuser sur son territoire les retombées de son attractivité métropolitaine. Longtemps meurtri par un développement subi puis par le déclin socio-économique, le territoire a su se renouveler et retrouver un dynamisme économique et urbain de tout premier rang dans le Grand Paris. Cette attractivité se révèle par l'accueil d'une part importante du développement économique francilien, sa pleine inscription dans les projets de transports métropolitains ou encore son dynamisme immobilier qui va de pair avec la croissance démographique exceptionnelle sur le territoire.

Le projet de territoire est conçu pour œuvrer au dynamisme de la métropole tout en tirant parti et profit pour en faire bénéficier l'ensemble du territoire et des habitants. L'accueil des sièges sociaux doit profiter au territoire et à l'emploi des habitants, le développement des grandes lignes de transport doit faciliter les mobilités de proximité, la construction d'équipements métropolitains doit amener un aménagement global pour le territoire.

Le projet de territoire cherche en permanence à optimiser les dynamiques métropolitaines afin d'assurer des retombées positives pour Plaine Commune et ses habitants.

CINQ AXES STRATÉGIQUES POUR RÉUSSIR LE PROJET DE TERRITOIRE

Le succès des deux ambitions repose sur la définition d'une stratégie territoriale adaptée aux enjeux du territoire, conforme aux valeurs de l'agglomération.

Cette stratégie développe les orientations du projet de territoire en cinq axes traduisant les fonctions majeures attendues pour le territoire :

- > cadre de vie et environnement,
- > habitat,
- > transports et mobilités,
- > développement économique et emploi,
- > culture et création.

Chacun de ces axes offre des réponses de l'action publique communautaire tant à l'échelle locale que métropolitaine. Conçus dans un souci d'interrela-

tions, ils interagissent et privilégient autant que possible la transversalité. Ainsi, les enjeux environnementaux ou de développement social du territoire irriguent-ils l'ensemble de la stratégie.

La stratégie à cinq axes expose la manière dont l'agglomération structure son action depuis sa création pour apporter les réponses les plus efficaces aux enjeux urbains, sociaux et économiques auxquels le territoire est confronté.

OFFRIR À TOUS UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ ET DURABLE

Le cadre de vie sur le territoire est en pleine transformation, condition indispensable à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et des usagers. Plaine Commune et les villes souhaitent offrir à tous un territoire de qualité et durable, source de mieux vivre. Cette politique de développement et d'aménagement urbain menée depuis plus d'une décennie répond aux enjeux identifiés dans l'ensemble des diagnostics réalisés par Plaine Commune : cohérence territoriale, équilibre du développement urbain, niveau d'équipements et d'infrastructures sur l'ensemble du territoire, amélioration de la qualité environnementale.

L'agglomération agit pour renforcer la multipolarité du territoire et de la métropole, clé d'un développement solidaire et d'une plus grande attractivité.

Plaine Commune souhaite maîtriser l'important foncier mutable pour développer nombre de projets urbains, ce qui lui assure sa place dans la dynamique métropolitaine et garantit la régénération des villes. Ce renouvellement du territoire permet la reconversion en profondeur des tissus favorisant la qualité du cadre de vie et la mixité fonctionnelle sur l'ensemble de l'agglomération.

Cette mutation a été initiée sur les espaces en « tensions », où les besoins étaient les plus urgents :

- > *le secteur de La Plaine Saint-Denis* où un véritable morceau de ville a émergé,
- > *les quartiers d'habitat social* où l'agglomération a mis en œuvre une politique dépassant la simple rénovation de l'habitat pour travailler sur la totalité du tissu urbain.

Ce travail se poursuit désormais dans l'ensemble des villes par un rééquilibrage de la dynamique urbaine, qui suppose de conjuguer deux objectifs : conforter et réguler le développement du Sud du territoire, d'une part et, d'autre part, accompagner le développement du Nord du territoire, et le faire entrer dans une nouvelle dynamique.

RÉGULER LE DÉVELOPPEMENT DU SUD DU TERRITOIRE ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU NORD DU TERRITOIRE.

Cette stratégie concourt à effacer le différentiel d'attractivité qui existe entre les deux parties du territoire. L'agglomération investit massivement dans les projets qui connaissent un déficit d'intervention du secteur privé. C'est le levier nécessaire pour mieux maîtriser la dynamique de projets dans l'attente des grandes infrastructures de transports structurantes, réseau du Nouveau Grand Paris et Tangentielle Nord notamment. Cette politique ambitieuse garantit le développement solidaire, fondement de l'agglomération.

Plaine Commune s'engage par ailleurs dans un modèle de développement conciliant intensité et qualité devant fournir les ingrédients essentiels d'une vie urbaine équilibrée et agréable : logements, services publics de santé, d'éducation, équipements sportifs et culturels, bureaux et activités, commerces, transports.

Espace public rénové à la cité jardin de Stains →



L'action conjuguée des villes et de Plaine Commune comble d'une part le déficit structurel existant dans certains quartiers, notamment sur les questions prioritaires de santé ou d'éducation. L'agglomération développe notamment un réseau de médiathèques communautaires qui garantit à tous un accès à la lecture et aux savoirs. D'autre part, afin de répondre aux besoins des nouveaux habitants, l'agglomération appuie l'action des villes dans la production de services et d'équipements pour accompagner la dynamique de construction de logements. Celles-ci demandent par ailleurs à bénéficier d'un accompagnement de l'État pour construire de nouveaux équipements et garantir à la fois la mixité fonctionnelle et la mixité sociale revendiquée par la population.

Pour améliorer la cohérence et l'équilibre dans l'aménagement urbain, l'agglomération intègre également les notions de maillage et de hiérarchisation des pôles. Ces questions sont prégnantes, notamment sur les problématiques de développement commercial. Plaine Commune définit différents niveaux d'équipements, du pôle de proximité au pôle structurant, et limite l'arrivée de nouveaux centres commerciaux responsables de la vacance dans les centres villes.

Plaine Commune réalise un saut qualitatif dans le développement urbain en œuvrant à un aménagement soutenable et de qualité.

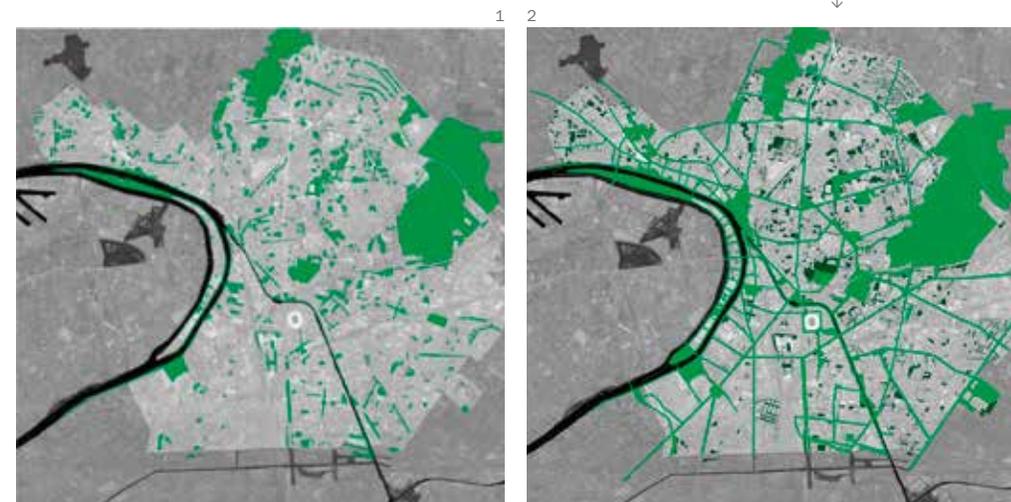
L'agglomération s'est dotée des outils et moyens pour produire un aménagement urbain de qualité, pour les habitants et les usagers du territoire ainsi que pour réduire les impacts du développement urbain sur l'environnement. L'ensemble des politiques communautaires promeut les bonnes pratiques, innovantes, pour répondre aux défis socio-urbains et environnementaux dans une logique de développement équilibré de l'espace. Il s'agit notamment de rendre acceptable l'intensification et la densification des villes. L'agglomération travaille ainsi en étroite relation avec ses différents partenaires pour produire des opérations exemplaires grâce à un panel d'outils partagés par tous.

Cette stratégie s'appuie sur trois orientations majeures : la requalification de l'espace public, le développement des espaces de nature et la qualité des constructions.

L'action sur l'espace public doit favoriser la qualité de vie tout autant que le vivre ensemble. La création d'espaces publics assure de nouvelles liaisons, plus sécurisées, qui facilitent les déplacements, reconnectent les espaces et rendent la ville apaisée. Le développement du réseau d'espaces publics facilite aussi, grâce à une plus grande lisibilité de l'espace, la multipolarité du territoire.

1. Structures végétales : état des lieux de l'existant et des projets en cours

2. Grande figure paysagère à terme ↓



L'agglomération fait également une plus grande place à la nature en ville en créant de nombreux espaces verts publics mis en réseau et devant favoriser les continuités écologiques. Sur un territoire vulnérable comme Plaine Commune, cette renaturation est une réponse nécessaire et ambitieuse aux enjeux environnementaux et de santé publique. L'agglomération valorise l'hydrographie et les grands éléments paysagers du territoire afin de leur donner une place structurante dans le projet de développement.

Le cadre bâti fait également l'objet d'une attention particulière. L'agglomération a élaboré des chartes qualité pour la construction neuve des bureaux et des logements en vue d'améliorer leur qualité architecturale, leur insertion urbaine, leur fonctionnalité et de limiter leur impact sur l'environnement.

Témoin de cette stratégie et de l'ambition communautaire, la rénovation des quartiers d'habitat social a fait l'objet d'une attention particulière pour réaliser des opérations urbaines durables grâce au développement de l'éco-renouvellement et de l'éco construction en lien avec l'État, les bailleurs, les promoteurs et les aménageurs.

Rénovation urbaine à La Courneuve
↓



L'agglomération travaille de manière globale à l'amélioration du cadre de vie. Elle développe une gestion urbaine plus efficace des réseaux et des espaces publics.

Les nouveaux rythmes de vie, la nécessaire multi-modalité dans les déplacements, la croissance démographique et le dynamisme urbain particulièrement rapide ont d'importantes répercussions sur le territoire et sa

gestion au quotidien. Les questions de collecte des eaux usées, de gestion des eaux pluviales, d'éclairage public, de propreté, d'espaces verts ou de tranquillité publique sont au cœur de ces évolutions. Plaine Commune investit massivement dans la rénovation des réseaux existants, le déploiement de nouvelles infrastructures et veille à la bonne gestion quotidienne de la ville. La mise en place de nouvelles pratiques de travail plus écologiques y participe pleinement.

Liste des documents de références (voir schéma d'organisation des documents et glossaire)



AMÉLIORER LES CONDITIONS D'HABITAT ET GARANTIR LE DROIT AU LOGEMENT POUR TOUS

Dans le droit à la ville pour tous, le logement occupe une place essentielle. L'habitat est la fonction centrale d'un territoire, le fondement de la qualité de vie, de la cohésion sociale et du vivre ensemble. L'agglomération fait du logement un enjeu de société à la hauteur de l'exclusion et des inégalités qu'il génère. Plaine Commune conçoit l'ensemble de sa politique d'habitat pour offrir à tous de bonnes conditions de logement, pour les habitants résidents comme pour les nouveaux arrivants.

L'agglomération développe une politique de requalification du parc de logement existant et de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

L'agglomération renouvelle et réhabilite son parc de logements existant, public et privé par la mobilisation de nombreux dispositifs ⁶, en veillant à la qualité de l'habitat, objectif recherché dans les documents cadres et contractualisé dans les différentes chartes et conventions qualité signées entre l'agglomération et ses partenaires sur l'habitat.

Plaine Commune a mené un vaste programme de rénovation urbaine de son parc social permettant une amélioration de l'habitat et du cadre de vie. Elle poursuit ses efforts en axant sa priorité sur la résorption de l'habitat insalubre et la réhabilitation du parc privé ancien indigne afin de diffuser la dynamique de renouvellement à l'ensemble du parc de logement et d'améliorer les conditions de vie des habitants. Elle lutte contre la précarité énergétique afin d'améliorer les performances énergétiques et de réduire les charges locatives des habitants. Elle se mobilise également contre les hôtels meublés et les marchands de sommeil.



⁶ Opérations d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), Plans de sauvegarde.

→ Opération de réhabilitation de logements, PNRU Les Poètes à Pierrefitte-sur-Seine

Plaine Commune est une collectivité bâtitrice qui veut permettre à tous, même aux plus modestes, de résider à proximité des centres urbains.

Le marché immobilier francilien est en très forte tension et fait face à un déficit structurel de logements neufs. Les habitants, notamment les plus modestes, rencontrent donc d'importantes difficultés pour se loger dans la zone dense. L'objectif fixé par l'agglomération en termes de construction neuve a ainsi continuellement augmenté depuis sa création, pour s'établir aujourd'hui à 4200 logements par an sur les 9 communes. Cet objectif ambitieux renforce le statut de pôle majeur de Plaine Commune et permet d'offrir des perspectives durables de logement pour les habitants. Cet effort de construction a été le levier de la reconquête démographique sur le territoire et le catalyseur de la dynamique urbaine.

L'AGGLOMÉRATION A UN OBJECTIF ANNUEL DE PRODUCTION DE LOGEMENTS COMPRENANT 40 % DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX, RÉPARTIS SUR LE TERRITOIRE.

Cet effort de construction s'accompagne d'un meilleur équilibre dans la production de logements,

en lien avec la stratégie d'organisation territoriale. L'agglomération répond aux besoins de logements sociaux et à la volonté d'assurer la mixité, en se fixant un objectif annuel de production comprenant 40 % de logements locatifs sociaux, répartis sur le territoire. Cette stratégie permet de répondre à des besoins de logements encore très importants sans craindre une nouvelle « ghettoïsation », subie et excluante.

Cet effort de construction vise la qualité de l'habitat, objectif central de la Convention qualité constructions neuves. Au-delà de la qualité des constructions, l'agglomération vise la qualité du cadre de vie en veillant à ce que les quartiers d'habitation associent équipements et services nécessaires aux habitants. La qualité du logement et du cadre de vie est aussi une composante majeure de la transition écologique du territoire.

Plaine Commune développe une offre de logements diversifiée et équilibrée.

L'agglomération cherche à offrir à ses habitants la possibilité d'effectuer l'ensemble de leur parcours résidentiel sur le territoire. Il faut donc garantir, dans le cadre des réhabilitations et des constructions neuves, un logement à tous, indépendamment de la taille du ménage, des revenus, de l'âge, du statut, ou de l'étape du parcours résidentiel.

La maîtrise des coûts de construction, menée conjointement à travers l'action foncière et l'action sur le bâti, pour aboutir à des prix d'achat restreints est un préalable indispensable à la réussite de cet objectif.

La diversification du parc conduite par l'agglomération est composée de différents volets : valeurs locatives, taille et statut des logements.

- > La politique d'habitat social, capitale sur le territoire, cherche ainsi à offrir une plus grande variété de logements dans le parc locatif⁷ et développe l'accession sociale à la propriété (10 % des logements proposés).
- > L'agglomération propose également un panel de logements plus complet, du T1 au T6, permettant notamment aux familles nombreuses, très présentes sur le territoire, de se loger en échappant à la sur-occupation, ce qui n'est pas toujours le cas avec les produits « investisseurs », généralement de plus petite taille.
- > Dans cette même perspective d'adaptation du parc de logements aux besoins, Plaine Commune œuvre au développement des logements dits « spécifiques » pour les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, personnes handicapées ou personnes les plus précaires). Le développement des logements adaptés concerne également le parc étudiant. Plaine Commune est le second pôle universitaire de la métropole, et a l'objectif à terme de loger 9 % des étudiants du territoire en résidence étudiante.
- > Enfin, au vu de l'arrivée massive de nouveaux salariés, l'agglomération contribue au développement des logements à leur intention, en vue de rapprocher lieu d'habitat et lieu de travail.

→
Opération de
logements neufs à
Aubervilliers



L'AGGLOMÉRATION CHERCHE À OFFRIR À SES HABITANTS LA POSSIBILITÉ D'EFFECTUER L'ENSEMBLE DE LEUR PARCOURS RÉSIDENTIEL SUR LE TERRITOIRE.

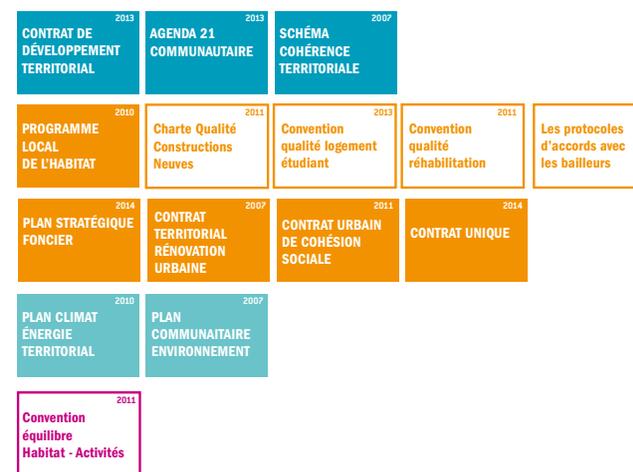
La politique de l'habitat est enfin un levier pour agir sur la dimension sociale et économique.

Dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, la politique de relogement menée par Plaine Commune favorise le maintien des populations sur leurs territoires de référence et met en place une gestion urbaine de proximité en vue d'améliorer l'organisation des services et la qualité de vie sur les quartiers en renouveau.

⁷
30% PLAI ; 50% PLUS,
20% PLS

Par ailleurs, dans tous ses grands chantiers de construction, de rénovation et de réhabilitation de logement, l'agglomération favorise grâce à des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés, l'appel aux entreprises locales du bâtiment et à la main-d'œuvre du territoire, ce qui développe l'économie locale.

Liste des documents de références
(voir schéma d'organisation des documents et glossaire)



DÉVELOPPER ET ADAPTER LE RÉSEAU DE TRANSPORTS POUR PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ DURABLE

Cet axe stratégique, au cœur du projet de territoire, poursuit des objectifs de cohérence territoriale, de justice spatiale et sociale tout comme de qualité environnementale. Le développement ambitieux envisagé nécessite une politique de mobilité volontariste à hauteur des besoins. Plaine Commune souhaite permettre à tous de mieux se déplacer sur un territoire en développement.

L'agglomération, au regard de l'ampleur et de la rapidité du développement urbain, agit pour accompagner la dynamique territoriale en termes d'équipements et d'infrastructures de transports.

Il s'agit pour Plaine Commune de confirmer son statut de carrefour métropolitain et de renforcer sa position stratégique, condition de son attractivité et de sa mutation. À ce titre, l'agglomération contribue à mobiliser les décideurs afin d'assurer le renforcement des réseaux structurants sur le territoire⁸ et d'en négocier les conditions d'arrivée. L'agglomération œuvre également à développer un réseau de transports irriguant plus finement les quartiers par la création des lignes T5 et T8 de tramway et le prolongement du T1 et du T8 vers Paris. Le projet de tangentielle Nord en travaux concourt à compléter ce réseau.

⁸
Les trois nouvelles lignes
14, 15, 16/17 du métro
automatique Nouveau
Grand Paris

Elle crée ainsi les conditions d'une plus grande soutenabilité en accompagnant directement ou indirectement ces transports en commun. Cette politique de mobilité vise à réduire de nombreux freins à la mobilité, à encourager l'utilisation des modes actifs et des transports au détriment de la voiture, et à offrir une alternative à des réseaux saturés. Elle assure une équité socio-spatiale en permettant à tous de se déplacer au sein du territoire et vers les autres territoires.



TRANSPORTS EN COMMUN À TERME SUR LE TERRITOIRE

La politique de mobilité est construite en lien avec les politiques d'aménagement urbain et économique. En effet, les transports doivent renforcer les lieux de vie et être un support de développement de nouveaux quartiers favorisant une mobilité de proximité.

Plaine Commune œuvre, parallèlement, à une plus efficiente structuration et organisation du réseau afin d'assurer une meilleure qualité des déplacements.

Cet axe stratégique participe de la cohérence territoriale et de la multipolarité du territoire. Seule une approche de l'intermodalité, vécue du point de vue du voyageur, permet de structurer une offre complémentaire et alternative (modes actifs, auto-partage, bus, tramway, métro). Plaine Commune travaille ainsi sur le développement du réseau de modes actifs grâce à un schéma des espaces publics et un maillage d'aménagements cyclables pour faire du vélo un vrai mode de déplacements. Le travail se

fait à la fois sur l'aménagement de l'espace public et par des politiques d'incitation. L'agglomération cherche parallèlement à optimiser l'offre et l'organisation du réseau de bus en lien avec le STIF et la RATP.

L'action sur la voirie complète ce travail. La structuration et la hiérarchisation du réseau viaire, notamment entre les voies de transit et de desserte, doivent permettre un meilleur partage des usages. L'agglomération cherche à mieux organiser le transport de marchandises, en valorisant le transport fluvial et ferroviaire, afin de libérer les axes de circulation notamment pour les bus, de favoriser les déplacements locaux et de réduire les nuisances sonores et environnementales.

Cette politique d'organisation et d'intermodalité facilite la mobilité durable et, in fine, la conversion écologique du territoire. Son succès repose sur le développement d'un territoire apaisé et sécurisé, où les aménagements de voirie, de stationnement, de circulation de voitures rendent possibles un usage accru des modes actifs et la fluidité des transports en commun.

L'AGGLOMÉRATION CONTRIBUE À MOBILISER LES DÉCIDEURS AFIN D'ASSURER LE RENFORCEMENT DES RÉSEAUX STRUCTURANTS SUR LE TERRITOIRE ET D'EN NÉGOCIER LES CONDITIONS D'ARRIVÉE.

Plaine Commune œuvre conjointement à une meilleure intégration urbaine et à la requalification de l'espace public.

L'agglomération cherche à réduire l'impact urbain, paysager et environnemental des grandes infrastructures de transports desservant le territoire, qui bien que constituant un atout majeur sont facteurs de morcellement.

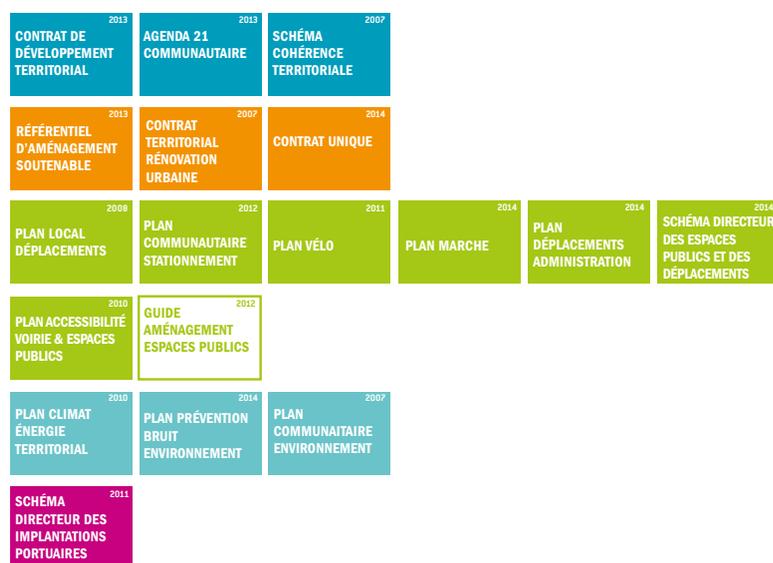
Passerelle Tangentielle Nord (TLN) à Villetaneuse
↓



Le travail de réduction des coupures urbaines par le développement de liens urbains a permis d'améliorer la porosité du territoire. Elle se traduit notamment par un travail d'insertion des autoroutes dans les tissus urbains, par la suppression des bretelles Porte de Paris ou en proposant le franchissement Landy – Pleyel.

L'amélioration de l'espace public passe également par davantage de régulation du trafic automobile afin de réduire les nuisances et par un meilleur partage entre les différents usages : piétons, vélos, voitures. Plaine Commune agit ainsi sur les conditions de stationnement afin de laisser davantage de place, et de sécurité, aux modes actifs et aux bus. Ces actions doivent permettre d'améliorer les conditions de circulation automobile pour plus de fluidité.

Liste des documents de références
(voir schéma d'organisation des documents et glossaire)



MAILLER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, LE DÉVELOPPEMENT LOCAL, L'EMPLOI POUR FACILITER L'INCLUSION DES HABITANTS ET DES SALARIÉS

La renaissance de Plaine Commune s'est bâtie autour de la volonté des élus de retrouver un bassin d'activités, d'emploi et donc de vie à l'instar de celui qu'il a occupé au 20^e siècle. Cela a été possible grâce au retour progressif d'un tissu entrepreneurial diversifié et récemment par la présence de grandes entreprises et de sièges sociaux. Tout en contribuant aujourd'hui à la dynamique économique francilienne et à l'émergence d'activités plus solidaires et plus soutenables, l'agglomération s'emploie à ce que le développement économique et les grands chantiers bénéficient davantage aux habitants et que cet essor s'ouvre à tous les champs de l'économie.

Plaine Commune accompagne le développement économique des entreprises en assurant leur ancrage territorial.

À l'échelle de la région Île-de-France et quelque soit la période considérée depuis 2000, Plaine Commune se positionne comme un véritable pôle d'implantation et d'attractivité pour les entreprises et d'accueil pour les salariés.

L'agglomération entend, pour pérenniser et accroître la dynamique économique, profiter du riche tissu universitaire, des grandes écoles existantes et à venir (notamment avec l'arrivée du Campus Condorcet), de la présence de nombreuses filières – l'audiovisuel, le cinéma, les télécommunications, le numérique, la banque et assurances – et de son foncier attractif.

L'AGGLOMÉRATION S'EMPLOIE, DANS UNE LOGIQUE DE RÉÉQUILIBRAGE, À PROMOUVOIR LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

L'essor de l'activité économique a certes débuté principalement sur la Plaine, là où le potentiel de reconversion était le plus important. L'agglomération s'emploie, dans une logique de rééquilibrage, à promouvoir la dynamique économique à l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, pour la collectivité et les villes, il s'agit de poursuivre la programmation de locaux diversifiés à destination des entreprises de toute taille en capitalisant la dynamique du sud au profit de la frange nord du territoire.

De plus, ce travail de régulation est mené grâce à la convention d'équilibre Habitat-Activités, qui sert à maîtriser l'implantation des projets tertiaires et à favoriser ainsi une plus grande mixité fonctionnelle et une meilleure répartition spatiale sur le territoire.

1 000 000 M²
DE LOCAUX
DIVERSIFIÉS
CONSTRUITS
DEPUIS 2000

Pour asseoir l'implantation des entreprises nouvelles et existantes, Plaine Commune travaille à l'ancrage territorial de ces activités au moyen de dialogue permanent, de rencontres et d'animations économiques propre à créer des synergies entre les entreprises d'une part, et entre les établissements et les laboratoires de recherche publics d'autre part. C'est ainsi qu'en partenariat avec l'Université Paris 13, l'agglomération développe un pôle d'innovation d'entrepreneuriat technologique accueillant notamment un incubateur et une pépinière.

Locaux d'activités à Villetaneuse
↓



Les échanges avec les entreprises concernent également leurs salariés et leur bien-être. Les événements « Pause Dej » proposés aux salariés à l'heure de la pause méridienne se multiplient. En partenariat avec l'Office du tourisme et l'association Plaine Commune Promotion, il s'agit d'intervenir au sein des entreprises afin de présenter les différents services⁹ localisés aux alentours de leur environnement professionnel.

L'offre touristique¹⁰ travaillée en lien avec les partenaires économiques participe également à enrichir les services proposés aux salariés et bien entendu aux résidents et non-résidents.

Cette dynamique partenariale et opérationnelle a pour ambition d'être source de développement et d'opportunités d'emploi sur l'ensemble du territoire et notamment dans les quartiers relevant de la politique de la ville. La réduction du chômage demeure l'une des priorités de la communauté d'agglomération.

Pour ce faire, elle met en place des outils qui favorisent le rapprochement des demandeurs d'emplois et des entreprises. C'est l'un des objectifs des 116 chartes Entreprises-Territoire, des clauses d'insertion, des rencontres pour l'emploi et du rôle joué par l'association Plaine Commune Promotion.

Le rapprochement entre les entreprises et les habitants se poursuit également par un travail sur l'image du territoire, mené par le biais des Rencontres Jeunes Diplômés, la sensibilisation aux professionnels de l'emploi et de la formation ou encore des actions de parrainage telles que « passeport pour l'emploi » et « 100 chances 100 emplois ». En effet, les populations locales subissent encore de nombreuses discriminations à l'emploi, liées à l'origine ou au lieu de résidence.

Il existe également des discriminations plus indirectes, comme la moindre capacité de mobilité des habitants à laquelle l'agglomération tente de remédier.

L'agglomération agit sur l'éducation et la formation pour améliorer l'accès à l'emploi des habitants du territoire.

Le chômage qui touche la population et notamment les jeunes actifs est une préoccupation majeure pour Plaine Commune. Il est lié en partie à un ancrage récent des entreprises sur ce territoire et au faible niveau de qualification d'une proportion relativement importante des populations (parfois précocement sortie du système scolaire et souvent en échec scolaire) qui rend compte de leurs difficultés d'employabilité. En conséquence, la qualification des habitants du territoire apparaît comme un enjeu majeur de cohésion sociale et de vivre ensemble. Pour y répondre, Plaine Commune actionne différents leviers locaux.

L'agglomération s'appuie, en lien avec les villes, sur les maisons de l'emploi pour compléter l'action de Pôle Emploi et toucher un public plus large. Celles-ci proposent aux demandeurs d'emplois des plans de formation continue en fonction des besoins locaux. Elle accompagne également les porteurs de projets sur le territoire, très nombreux mais ayant des difficultés à pérenniser leurs initiatives, grâce à des dispositifs qualifiants : incubateurs, pépinières, Maison de l'Initiative Économique Locale (MIEL).

L'agglomération agit également en amont pour renforcer les parcours éducatifs dès le plus jeune âge. Elle fait du lobbying auprès de l'Éducation Nationale pour obtenir davantage de moyens en vue d'une remise à niveau du droit commun. Elle s'appuie sur son réseau de lecture publique pour fournir à tous l'accès aux savoirs. Elle mène des actions pour accélérer l'apprentissage de la langue française.

Plaine Commune œuvre au rapprochement des élèves avec le monde de l'enseignement supérieur, par l'organisation d'événements tels que Savante Banlieue et avec la recherche. Aussi, l'agglomération organise le développement de liens et coopérations entre les élèves, les étudiants et les entreprises par le biais d'événements économiques tels Mosaique de Talents, Rallye interentreprises ou le Forum des formations et des métiers de l'image.



Savante Banlieue avec Paris 13 et Paris 8 : une des plus grandes manifestations de la Fête de la science
↓

3 000
PERSONNES
BÉNÉFICIAIRES DES
CLAUSES D'INSERTION
DEPUIS 2005

⁹
Commerces,
équipements sportifs
et culturels, crèches
d'entreprises

¹⁰
Croisières sur la Seine
ou encore la restauration
du Parcours historique
reliant la Basilique au
Stade de France

Plaine Commune souhaite assurer la diversité du tissu économique et faire émerger toutes les formes d'économie.

Refusant une éventuelle spécialisation autour des activités tertiaires, l'agglomération concourt au maintien de la diversité des activités sur le territoire. À ces fins, Plaine Commune développe une offre de locaux d'activités diversifiée pour accueillir tout type d'entreprises et à tous les moments de son développement. Il s'agit de favoriser le maintien et la modernisation des activités artisanales, industrielles, logistiques, notamment pour les TPE & PME/PMI. Bénéfique aux habitants, cette offre est également davantage en phase avec la diversification des qualifications de la population.

L'agglomération valorise également les activités économiques qui assurent la transition écologique du territoire à travers le développement et l'animation d'un réseau des entreprises éco-industrielles en lien avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC).

Elle favorise aussi des modèles économiques alternatifs, notamment à travers l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) qui contribue directement au développement endogène du territoire et assure une plus grande solidarité. En effet, l'agglomération travaille depuis 2005 au développement de l'ESS de concert avec les différents acteurs de la filière, et en lien avec la Région Île-de-France. Ce travail permet un repérage et un accompagnement des acteurs, un soutien aux porteurs de projets et la promotion de cette économie vertueuse.

Atelier Franciade
↓



La signature en novembre 2013 de la convention ESS avec l'État, le conseil régional Île-de-France et le conseil général de la Seine-Saint-Denis vient reconnaître l'engagement de Plaine Commune en faveur de ce champ de l'économie, domaine dans lequel elle est pionnière en Île-de-France.

Dans le même ordre d'idée, la valorisation du patrimoine est soutenue par l'organisation des Foires des savoir-faire solidaires où la fréquentation est de plus en plus grandissante. Elle est également entretenue par l'accompagnement permanent de structures associatives¹¹ ayant pour vocation la promotion des

savoir-faire locaux. La croissance de ces structures étant elle-même favorisée par le développement économique de l'agglomération.

¹¹ Artefact93, Franciade ou Andines

Plaine Commune contribue enfin au développement économique sur le secteur culturel et créatif. Elle concourt à la structuration du secteur et des filières des industries créatives, numérique, artisanat d'art ou design. C'est ainsi que l'ouverture de l'Atelier (dès 2014) lieu de gouvernance et de communication, localisé au sein du 6b et ouvert à tous (habitants, salariés, entreprises, artistes) est un exemple concret de la volonté de l'agglomération de porter le projet de territoire de la culture et de la création.

Liste des documents de références
(voir schéma d'organisation des documents et glossaire)



VALORISER LA CULTURE ET LA CRÉATION, FACTEURS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE POUR LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS

Plaine Commune est convaincue que l'art, la culture, la création, sont facteurs de construction individuelle et collective, permettent de structurer le développement des territoires au plan local, fondent de nouveaux équilibres urbains, sociaux, environnementaux, souvent de manière participative, et favorisent leur rayonnement au plan international.

Culture et patrimoine sont des marqueurs du territoire. Les villes sont depuis longtemps reconnues comme des laboratoires artistiques, en particulier dans le champ des cultures urbaines. Plaine Commune accueille de plus en plus d'acteurs de la culture et de la création qui participent à créer du lien.

Plaine Commune se donne pour objectif de considérer la culture et la création comme fil rouge du développement du territoire, en imprégnant d'une démarche culturelle l'ensemble de ses politiques publiques, au premier titre desquelles l'aménagement du territoire, le renouvellement urbain, l'habitat,

le développement économique ; en œuvrant dans la complémentarité avec les villes, compétentes en matière de politique culturelle ; en s'appuyant sur sa compétence lecture publique.

L'agglomération conçoit la culture et la création comme un levier du développement du territoire.

« La culture et création » est une filière à forte valeur ajoutée de plus en plus stratégique pour les économies métropolitaines et l'attractivité des territoires.

Level S3D création audiovisuelle Communimage Saint-Ouen
↓



Le territoire possède un tissu d'entreprises particulièrement riche dans le domaine des industries techniques du cinéma, des activités audiovisuelles, du design, des arts vivants ou de l'artisanat d'art, mais dont les perspectives de développement et l'organisation sont encore limitées. L'agglomération contribue au développement économique de celles-ci en garantissant la création de locaux d'activités adaptés aux besoins spécifiques mais également en communiquant plus largement.

Elle participe au développement du secteur du cinéma autour de la Cité Européenne du Cinéma et de l'audio-

visuel avec les sociétés de production. Par ailleurs, elle œuvre, en lien avec les dispositifs de gouvernance existants (Cap Digital et Pôle Audiovisuel multimédia cinéma du Nord Parisien), à fédérer l'ensemble des acteurs locaux engagés.

Cette structuration concourt à la fois à offrir de nouvelles perspectives d'emploi pour le territoire et à renforcer l'attractivité économique et culturelle de la métropole. Plaine Commune participe en effet à élargir la destination touristique, de Paris vers le Grand Paris, grâce à l'inscription et à la mise en valeur d'éléments touristiques structurants comme les puces de Saint-Ouen ou la basilique et le Grand Stade à Saint-Denis. Il s'agit parallèlement pour l'agglomération de diffuser à l'ensemble du territoire les retombées de la hausse de la fréquentation touristique, de l'hôtellerie, de l'événementiel ou de l'artisanat d'art.

La culture et la création sont également présentes dans le développement urbain et contribuent à l'amélioration du cadre de vie. L'agglomération

veille en effet à développer des équipements culturels de proximité sur le territoire à l'instar du réseau de médiathèques. L'aménagement du territoire participe de la mise en valeur des éléments « culturels » du territoire en s'appuyant sur des bâtiments repères et des parcours « patrimoniaux », qui sont encore méconnus. Cette mise en image de la mémoire du territoire participe de l'appropriation de l'histoire et de l'identité communautaire. Il s'agit aussi de promouvoir la place de l'art dans la ville, par le développement d'œuvres dans l'espace public, la mise en place d'aventures artistiques et culturelles, le temps du chantier et de manière pérenne, dans toute opération d'aménagement, de renouvellement urbain, d'habitat. Autour de cette démarche, il s'agit de mettre en synergies artistes, acteurs culturels, économiques, universitaires, aménageurs et habitants.



↑ Artiste de la Brèche

La culture et création est aussi un moyen pour Plaine Commune de mettre en avant des dispositifs d'innovation, à la fois dans les formes et pratiques urbaines, économiques et sociales. Il s'agit d'agir pour une ville plus participative, plus solidaire et plus écologique par la culture et création.

L'agglomération contribue au développement du lien social et du vivre ensemble par la culture et création.

Plaine Commune s'appuie sur ses équipements culturels structurants¹² et émergents¹³ pour encourager les collaborations et développer des projets culturels qui favorisent la participation et l'intégration de tous les publics. Elle accompagne les démarches artistiques locales avec une place particulière accordée aux cultures urbaines, comme le hip-hop.

Le territoire est en profond renouvellement et le cadre de vie des habitants évolue rapidement. Plaine Commune fait de la culture et la création un médium pour développer la participation des habitants et citoyens dans les projets de renouvellement et de transformation urbaine. Cet appel à la dimension artistique favorise la co-construction du projet par un meilleur

12 Deux centres dramatiques nationaux, l'établissement de cirque Académie Fratellini, le théâtre équestre Zingaro, le Conservatoire à rayonnement régional, les médiathèques communautaires et un réseau de cinémas publics...

13 Villa mais d'ici, 6B, Mains d'œuvre, Les Laboratoires...

échange et contribue in fine à l'appropriation des lieux par tous. La création de l'Atelier du territoire de la culture et de la création, lieu de débat et de fabrique du territoire, en est une application directe.

Plaine Commune et les villes posent la diversité culturelle comme une richesse. Elles peuvent pour cela s'appuyer sur la vitalité et l'intensité de la vie locale et citoyenne grâce à un tissu associatif particulièrement important, des services publics de proximité tels que le réseau des médiathèques, vecteurs de cohésion sociale sur le territoire.

Liste des documents de références
(voir schéma d'organisation des documents et glossaire)

2013 CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	2013 AGENDA 21 COMMUNAUTAIRE	2007 SCHEMA COHERENCE TERRITORIALE	
2013 REFÉRENTIEL D'AMÉNAGEMENT SOUTENABLE	2014 CONTRAT UNIQUE		
2004 CHARTRE DE LA LECTURE PUBLIQUE			
2010 PACTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	2006 PLAN COMMUNAUTAIRE ACTIVITÉ ET EMPLOI	2012 SCHEMA TOURISTIQUE COMMUNAUTAIRE	2004 SCHEMA DE DÉVELOPPEMENT HÔTELIER





ANNEXES

SCHÉMA

D'ORGANISATION
DES DOCUMENTS

GLOSSAIRE

DES DOCUMENTS
DE PLAINE COMMUNE



SCHEMA D'ORGANISATION DES DOCUMENTS DE PLAINE COMMUNE

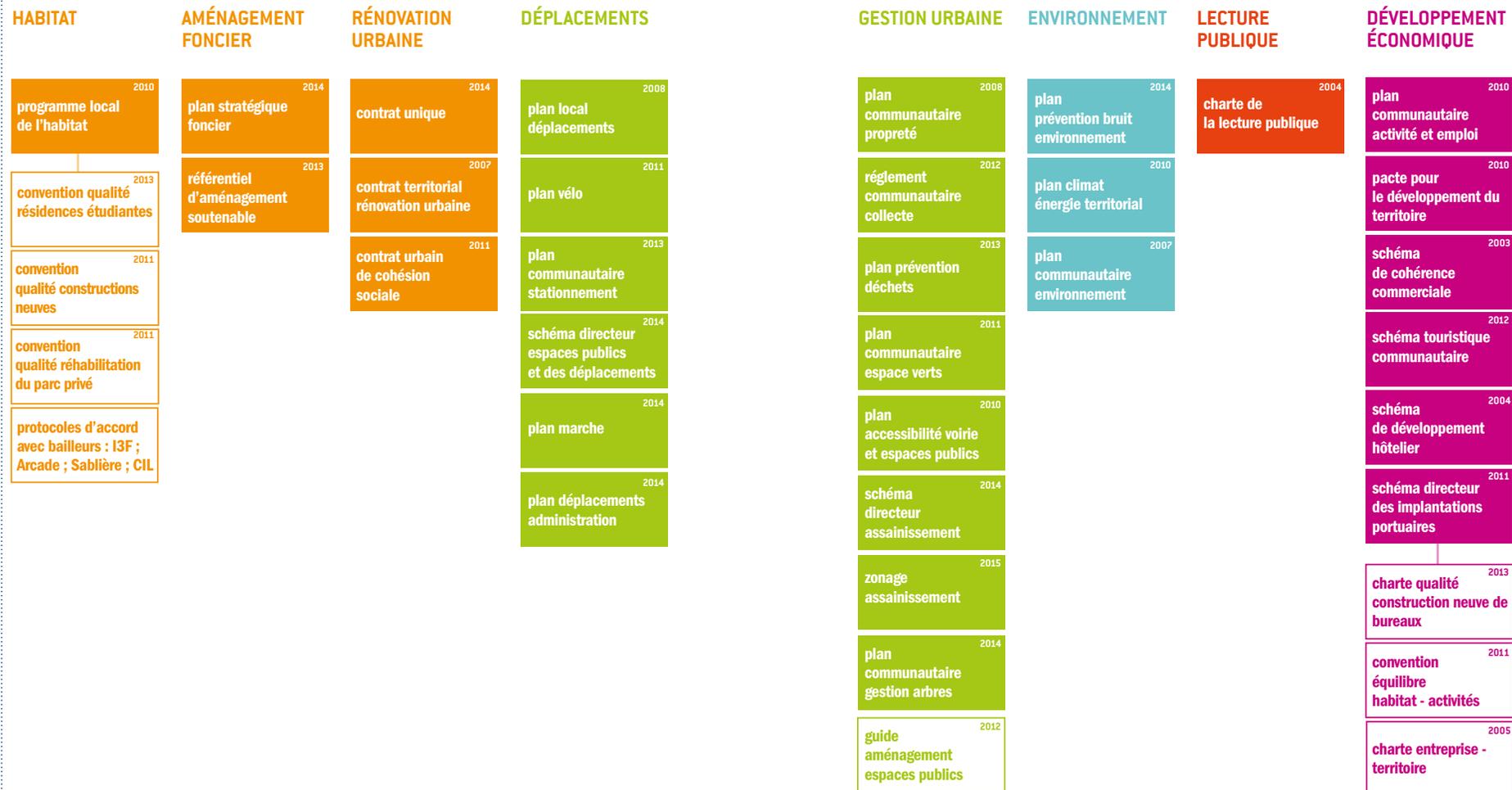


LES DOCUMENTS SUPPORTS

ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- projet d'administration (2014)
- plan pluriannuel investissement (2014)
- pacte financier (2010)
- schéma directeur systèmes d'information (2014)

LES DOCUMENTS THÉMATIQUES



GLOSSAIRE

DES DOCUMENTS DE PLAINE COMMUNE

LES DOCUMENTS SOCLES DU PROJET DE TERRITOIRE

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (CDT)

STATUT : réglementaire, peut emporter la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, doit être compatible avec le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF).
TEMPORALITÉ : approuvé en 2013, signé en 2014 pour une durée de 17 ans par Plaine Commune, les 9 villes et l'État.

PILOTE : direction générale.

RÔLE : définir une stratégie globale de développement durable du territoire qui soit articulée au projet de développement de la métropole porté par l'État et la Région, notamment en matière de mobilité et d'habitat, de développement urbain, économique, culturel, social et environnemental.

PARTICIPATION CITOYENNE : 3 contributions du Conseil de développement au CDT de Plaine Commune et au Grand Paris, participation du Conseil de développement au comité de pilotage partenarial du CDT, les Assises du Grand Paris, création et mise en œuvre de l'Atelier du CDT (lieu permanent de participation du Territoire de la Culture et de la création).

AGENDA 21 COMMUNAUTAIRE

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ : stratégie adoptée en 2012 et programme d'action adopté en 2013 pour une durée de 3 ans.

PILOTE : délégation à l'écologie urbaine.

RÔLE : guider les politiques publiques dans la mise en œuvre du développement durable sur le territoire de Plaine Commune en interrelation avec les Agenda 21 communaux.

PARTICIPATION CITOYENNE : une importante concertation avec les citoyens, une contribution du Conseil de développement, un réseau « Terre d'Avenir » qui regroupe les associations environnementales.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

STATUT : réglementaire, doit être compatible avec le SDRIF, s'impose au PLH et aux PLU.
TEMPORALITÉ : approuvé en 2007 et modifié en 2009 et 2013, révision en 2014-2015.

PILOTE : délégation à la stratégie territoriale.

RÔLE : guider la politique d'aménagement et de développement durable pour les 20 prochaines années.

PARTICIPATION CITOYENNE : 2 contributions du Conseil de développement, Assises de Plaine Commune, des lettres d'informations régulières.

LES DOCUMENTS SOURCES DU PROJET DE TERRITOIRE

LES DOCUMENTS FONDATEURS

CHARTRE INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA PLAINE SAINT-DENIS

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ : signée en 1990 par Saint-Denis, Aubervilliers, Saint-Ouen et le département de la Seine-Saint-Denis.

PILOTE : syndicat mixte Plaine Renaissance.

RÔLE : définir les bases du projet économique et urbain Hippodamos.

PARTICIPATION CITOYENNE : les Assises de La Plaine Saint-Denis.

PROJET URBAIN HIPPODAMOS

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ : élaboré en 1992.

PILOTE : syndicat mixte Plaine Renaissance.

RÔLE : poser les bases du projet urbain de La Plaine Saint-Denis.

PARTICIPATION CITOYENNE : les Assises de La Plaine Saint-Denis.

CHARTRE INTERCOMMUNALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA « PLAINE ÉLARGIE »

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ : lancée en 1998 et signée en juin 2000 par les 9 villes actuelles de Plaine Commune et la ville de Pantin.

PILOTE : les 10 villes et Ressources 93.

RÔLE : poser les bases de l'intercommunalité sur le bassin de vie de La Plaine Saint-Denis élargie.

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DE PLAINE COMMUNE

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ : élaborée dès la création de la communauté de communes, signée par les villes lorsqu'elles intègrent Plaine Commune.

PILOTE : direction des affaires juridiques et des assemblées.

RÔLE : décrire les principes de fonctionnement de Plaine Commune et le modèle de coopérative de villes.

LES DOCUMENTS APPUIS AU PROJET

PROSPECTIVE TERRITORIALE

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : étude menée en 2007, actualisée en 2010.

PILOTE : délégation à la stratégie territoriale.

RÔLE : alimenter la réflexion pour retravailler les orientations stratégiques du projet de territoire à horizon 2030.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL (INSEE)

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : étude menée en 2010.

PILOTE : direction du développement économique.

RÔLE : donner à voir la vision des dynamiques du territoire, en termes démographique, socio-économique, de logements, d'emplois et d'équipements.

PROJET D'AGGLOMÉRATION

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ : élaboré en 2010.

PILOTE : direction générale.

RÔLE : rappeler les grandes orientations du projet porté par Plaine Commune et ses villes membres afin de rendre lisible la démarche de l'agglomération et d'éclairer l'action des services.

CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : parution de 30 avis et contributions depuis sa création en 2005.

PILOTE : conseil de développement de Plaine Commune.

RÔLE : proposer et donner à voir les débats et réflexions de la société civile sur les enjeux concernant les citoyens, le territoire et son devenir.

DÉMARCHES CITOYENNES DES VILLES ET DE L'AGGLOMÉRATION

STATUT : non réglementaire.

RÔLE : alimenter par le débat citoyen le projet de territoire porté par Plaine Commune et les villes et favoriser l'appropriation de l'ensemble des projets.

PARTICIPATION CITOYENNE : démarches citoyennes diverses.

LES DOCUMENTS THÉMATIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

PROJET D'ADMINISTRATION

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : lancement en 2005, première esquisse en 2008, point d'étape en 2014.

PILOTE : direction générale.

RÔLE : définir le cadre de mise en œuvre du projet d'agglomération et de ses priorités politiques par l'administration, à l'appui d'une organisation de travail, d'une animation managériale et d'un plan d'action de l'administration, permettant l'atteinte des objectifs de service public et le bien être au travail fixés par les élus.

PARTICIPATION CITOYENNE : divers groupes de travail ouverts à tous les agents. Forums annuels du personnel.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : adopté en 2010 et actualisé chaque année au moment du vote du Budget primitif.

PILOTE : direction des finances.

RÔLE : définir la programmation prévisionnelle des investissements sur une durée de 6 ans pour permettre la mise en œuvre des orientations du projet de territoire.

PARTICIPATION CITOYENNE : avis du Conseil de développement sur le Budget de Plaine Commune formulé tous les ans depuis 2004.

PACTE FINANCIER

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : voté par le Conseil Communautaire en 2010.

PILOTE : direction des finances.

RÔLE : définir la politique financière de la communauté d'agglomération et préciser l'objectif du maintien des capacités de désendettement et d'investissement de Plaine Commune et encadrer les relations financières entre les villes et la communauté d'agglomération. Il fixe également la politique fiscale de l'agglomération.

SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATIONS (SDSI)

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : élaboré en 2014 par Plaine Commune, Saint-Denis et Ville-taneuse.

PILOTE : direction des systèmes d'information mutualisée.

RÔLE : définir les fondements du projet de mutualisation des services informatiques entre Plaine Commune, Saint-Denis et Villetaneuse pour améliorer la qualité de service.

HABITAT

LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

STATUT : réglementaire, doit être compatible avec le SCOT et s'impose aux PLU.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : approuvé en 2010 pour une durée de 5 ans, révision en 2014.

PILOTE : direction de l'habitat.

RÔLE : définir les grandes orientations stratégiques et de programmation en matière d'habitat.

PARTICIPATION CITOYENNE : 3 contributions du Conseil de développement, association du Conseil de développement au sein du comité de pilotage partenarial.

LES DOCUMENTS OPÉRATIONNELS

CONVENTION QUALITÉ RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : adoptée en 2013.

PILOTE : direction de l'habitat.

RÔLE : fixer les règles de construction et de gestion des résidences étudiantes.

CONVENTION QUALITÉ CONSTRUCTIONS NEUVES

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : adoptée en 2011.

PILOTE : direction de l'habitat.

RÔLE : définir des prescriptions et préconisations aux promoteurs et aux bailleurs pour toutes les étapes du projet de construction neuve.

CONVENTION QUALITÉ DE RÉHABILITATION DU PARC PRIVE

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : adoptée en 2011.

PILOTE : direction de l'habitat.

RÔLE : définir des préconisations et prescriptions concernant la réhabilitation du parc immobilier privé, bailleurs sociaux compris.

PROTOCOLES D'ACCORD AVEC LES BAILLEURS

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : 4 protocoles d'accord signés entre Plaine Commune et les bailleurs sociaux (Immobilière 3 F, le groupe ARCADE, ICF La Sablière et La Maison du CIL UNILOGI) depuis 2008.

PILOTE : direction de l'habitat.

RÔLE : s'accorder sur la production de logements des bailleurs sur le territoire en lien avec les objectifs de programmation du PLH.

AMÉNAGEMENT & FONCIER

LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

PLAN STRATÉGIQUE FONCIER (PSF)

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : adopté en 2014, mis à jour annuellement.

PILOTE : service foncier du département développement urbain et social (DDUS).

RÔLE : traduire en mesures d'anticipation foncière les orientations communautaires en matière de développement urbain et économique.

RÉFÉRENTIEL D'AMÉNAGEMENT SOUTENABLE

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : adopté en 2013.

PILOTE : direction de l'aménagement et délégation à l'écologie urbaine.

RÔLE : associer en amont de tout projet d'aménagement, tous les acteurs intervenant dans le processus afin de garantir la prise en compte des préoccupations économiques, sociales et environnementales de l'aménagement.

RÉNOVATION URBAINE

CONTRAT UNIQUE

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : élaboration et signature prévues en 2014.

PILOTE : direction de la rénovation urbaine et politique de la ville.

RÔLE : coordonner l'ensemble des acteurs locaux afin d'apporter « une amélioration durable de la situation des habitants des quartiers défavorisés ».

PARTICIPATION CITOYENNE : élaboration en association avec la population.

CONTRAT TERRITORIAL DE RÉNOVATION URBAINE (CTRU)

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : 1^{er} CTRU signé avec l'État et l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine en 2007, point d'avancement annuel du programme communautaire de rénovation urbaine.

PILOTE : direction de la rénovation urbaine et politique de la ville.

RÔLE : renforcer la rénovation urbaine sur le territoire et créer les conditions d'une réelle transformation physique et sociale des quartiers ANRU.

PARTICIPATION CITOYENNE : une contribution du Conseil de développement, association des habitants dans les dispositifs de GUP et de concertation.

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE (CUCS)

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : 1^{er} CUCS communautaire signé avec l'État et l'Agence Nationale de Renovation Urbaine en 2007, une 2^e version signée en 2011.

PILOTE : direction de la rénovation urbaine.

RÔLE : mettre en cohérence les CUCS communaux en proposant un projet intercommunal de développement social et urbain du territoire.

DÉPLACEMENTS

LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENTS (PLD)

STATUT : réglementaire, doit être compatible avec le Plan de Déplacement Urbain d'Île-de-France (PDUIF) et s'impose aux PLU.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : approuvé en 2008, révision en 2014.

PILOTE : délégation générale à la mobilité.

RÔLE : définir l'organisation des transports, de la circulation et du stationnement sur Plaine Commune.

PARTICIPATION CITOYENNE : contributions du Conseil de développement au PLD et sur les projets de transport du Grand Paris, association du Conseil de développement au comité des déplacements, comité de suivi avec les associations.

PLAN VÉLO

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : schéma Directeur d'Itinéraires Cyclables validé en 2011.

PILOTE : direction de la voirie et des déplacements.

RÔLE : définir les grands principes d'une politique en faveur du vélo.

PARTICIPATION CITOYENNE : participation des associations cyclistes, Comité vélo (groupes de travail locaux à terme), fête du vélo avec les associations.

PLAN COMMUNAUTAIRE DE STATIONNEMENT (PCS)

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : adopté en 2013.

PILOTE : direction de la voirie et des déplacements.

RÔLE : définir les grands principes de stationnement ainsi que les normes et les outils pour leur mise en œuvre.

PARTICIPATION CITOYENNE : une contribution du Conseil de développement, appui sur les espaces de participation existants dans les villes.

SCHÉMA DIRECTEUR DES ESPACES PUBLICS ET DES DÉPLACEMENTS

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : élaboration en 2014-2015.

PILOTE : direction de la voirie et des déplacements.

RÔLE : définir la hiérarchisation du réseau viaire multimodal et préciser les éléments de programmation des espaces publics.

PLAN MARCHÉ

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : élaboration en 2014-2015.

PILOTE : délégation générale à la mobilité.

RÔLE : développer une stratégie visant à faciliter les déplacements piétons sur l'ensemble du territoire.

PLAN DE DÉPLACEMENTS D'ADMINISTRATION (PDA)

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : élaboration en 2014-2015.

PILOTE : délégation générale à la mobilité et direction des ressources humaines.

RÔLE : optimiser les déplacements domicile-travail et professionnels des agents de Plaine Commune.

GESTION URBAINE

LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

PLAN COMMUNAUTAIRE DE LA PROPRETÉ (PCP)

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : adopté en 2008.

PILOTE : direction de la propreté et du cadre de vie.

RÔLE : définir les fondements de la politique de propreté urbaine de Plaine Commune.

PARTICIPATION CITOYENNE : une contribution du Conseil de développement.

RÈGLEMENT COMMUNAUTAIRE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS (PCC)

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : adopté en 2012.

PILOTE : direction de la propreté et du cadre de vie.

RÔLE : définir les règles concernant les déchets ménagers sur le territoire.

PARTICIPATION CITOYENNE : mise en place d'une plateforme numérique citoyenne sur la propreté.

PLAN DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PPD)

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : signé en 2013 avec l'ADEME pour une durée de 5 ans.

PILOTE : direction de la propreté et du cadre de vie.

RÔLE : définir les règles concernant la réduction des déchets sur le territoire.

PARTICIPATION CITOYENNE : participation des associations environnementales, actions de sensibilisation grand public.

PLAN COMMUNAUTAIRE DES ESPACES VERTS (PCEV)

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : adopté en 2011.

PILOTE : direction des parcs et jardins.

RÔLE : définir la nouvelle politique communautaire des espaces verts.

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : adopté en 2010.

PILOTE : direction de la voirie et des déplacements.

RÔLE : définir les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagement pour améliorer l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

PARTICIPATION CITOYENNE : commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées avec des associations d'usagers.

PLAN COMMUNAUTAIRE DE GESTION DES ARBRES (PCGA)

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : élaboration en cours, adoption en 2015.

PILOTE : direction de la voirie et des déplacements.

RÔLE : définir une politique communautaire de l'arbre.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (SDA)

STATUT : non réglementaire, comporte un programme d'assainissement réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : adopté en 2014.

PILOTE : direction de l'assainissement et de l'eau.

ROLE : fixer les orientations fondamentales des travaux sur ouvrages à moyen et long terme en vue d'améliorer la qualité, la fiabilité et la capacité du système d'assainissement de la collectivité.

Il est étroitement lié au zonage d'assainissement.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

STATUT : réglementaire, doit être annexé au PLU, ses dispositions doivent être compatibles avec le SDAGE et le SAGE.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : approbation en 2015.

PILOTE : direction de l'assainissement et de l'eau.

RÔLE : délimiter les zones d'assainissement collectif, le zonage non collectif et le zonage pluvial sur le territoire.

*Le Schéma directeur d'assainissement et le zonage d'assainissement sont intégrés dans un plan communautaire de l'assainissement.

LES DOCUMENTS OPÉRATIONNELS

GUIDE D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : adopté en 2012.

PILOTE : direction de la voirie et des déplacements.

RÔLE : définir des prescriptions pour les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les aménageurs en matière d'aménagement des espaces publics, de voirie, d'assainissement et de parcs et jardins.

PARTICIPATION CITOYENNE : Conseil de développement associé au collectif espace public.

ENVIRONNEMENT

PLAN PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)

STATUT : réglementaire mais non opposable.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : adoption prévue en 2014.

PILOTE : délégation à l'écologie urbaine.

RÔLE : définir des actions sur la prévention-réduction du bruit.

PARTICIPATION CITOYENNE : une expertise habitante grâce au forum communautaire des associations environnementales (réseau terre d'avenir).

PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL (PCET)

STATUT : non réglementaire lors de l'élaboration, réglementaire depuis loi ENE.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : adopté en 2010.

PILOTE : délégation à l'écologie urbaine.

RÔLE : définir et formaliser le volet énergétique de l'Agenda 21.

PARTICIPATION CITOYENNE : une contribution du Conseil de développement.

PLAN COMMUNAUTAIRE DE L'ENVIRONNEMENT (PCE)

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : élaboré en 2007, remplacé par l'Agenda 21.

PILOTE : délégation à l'écologie urbaine.

RÔLE : volet « environnement » du SCoT, document fondateur de la politique environnementale de Plaine Commune, le PCE a défini le cadre d'action permettant à l'agglomération d'améliorer la qualité environnementale du territoire et les conditions de vie de ses habitants.

PARTICIPATION CITOYENNE : un diagnostic réalisé avec les habitants et les associations.

LECTURE PUBLIQUE

LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

CHARTRE DES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : adoptée en 2004.

PILOTE : direction de la lecture publique.

RÔLE : définir la politique communautaire en matière de lecture publique.

PARTICIPATION CITOYENNE : un comité d'usagers.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

PLAN COMMUNAUTAIRE POUR L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI (PCEA)

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : adopté en 2006, actualisé en 2010, réactualisation en 2014.

PILOTE : directions du développement économique et de l'emploi et insertion.

RÔLE : définir une stratégie globale donnant de la cohérence et de la lisibilité aux actions destinées à créer du liant entre le développement économique, le développement local, la formation et l'emploi.

PARTICIPATION CITOYENNE : démarche associant un réseau de partenaires associatifs et les habitants, 4 contributions du Conseil de développement.

PACTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE PLAINE COMMUNE (PACTE)

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : voté en 2009 par la Région Île-de-France et renouvelé en 2012 pour une durée de 3 ans. Signé par Plaine Commune, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis et la Région Île-de-France.

PILOTE : directions du développement économique et de l'emploi et insertion.

RÔLE : territorialiser les politiques régionales de développement économique, d'emploi et de formation.

SCHÉMA DE COHÉRENCE COMMERCIALE (SCOM)

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : adopté en 2003, réactualisation en 2014.

PILOTE : direction développement économique.

RÔLE : définir les principes directeurs pour le développement et l'organisation de l'appareil commercial du territoire en vue de prescriptions réglementaires.

SCHÉMA TOURISTIQUE COMMUNAUTAIRE (STC)

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : adopté en 2012 pour 5 ans.

PILOTE : direction du développement économique.

RÔLE : définir les orientations stratégiques et les axes stratégiques du développement touristique en lien avec les évolutions du territoire.

PARTICIPATION CITOYENNE : une démarche partenariale avec les associations et journée d'échange avec les habitants et les usagers du territoire.

SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT HÔTELIER (SDH)

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : adopté en 2004, réactualisation en 2014.

PILOTE : direction du développement économique.

RÔLE : définir les grands principes du développement hôtelier et de sa cohérence territoriale.

SCHÉMA DIRECTEUR DES IMPLANTATIONS PORTUAIRES (SDIP)

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : adopté en 2006 avec la Mairie de Paris, le Département de la Seine-Saint-Denis, Plaine Commune, Saint-Denis et Aubervilliers, en cours de réactualisation.

PILOTE : direction du développement économique.

RÔLE : maintenir les activités portuaires dans le cadre d'un aménagement renouvelé.

LES DOCUMENTS OPÉRATIONNELS

CHARTRE QUALITÉ CONSTRUCTIONS NEUVES DE BUREAUX

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : adoptée en 2013.

PILOTE : direction du développement économique, délégation à l'écologie urbaine et direction de l'aménagement.

RÔLE : définir des recommandations et prescriptions, qui peuvent être obligatoires, dans la construction de bureaux sur le territoire.

CONVENTION D'ÉQUILIBRE HABITAT – ACTIVITÉ

STATUT : réglementaire, outil prescriptif.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : convention signée en 2005 avec l'État et les villes de l'agglomération, renouvelée en 2011 pour 5 années.

PILOTE : directions de l'habitat et du développement économique.

RÔLE : fixer les conditions de réalisation des habitations, des bureaux pour une période de 5 ans (2011-2015).

CHARTRE ENTREPRISE TERRITOIRE

STATUT : non réglementaire.

TEMPORALITÉ DU DOCUMENT : démarche initiée en 2005, 116 chartes signées en 2014.

PILOTE : directions du développement économique et de l'emploi et de l'insertion et en partenariat avec Plaine Commune promotion.

RÔLE : favoriser l'ancrage territorial des entreprises et renforcer les synergies entre le développement économique et développement local autour de 6 grands volets emploi/insertion, liens écoles/entreprises/universités/recherche, liens avec le tissu économique local, soutien à la création d'activité, insertion des personnes handicapées, vie des salariés.

PLAINE COMMUNE PROJET DE TERRITOIRE (SYNTHÈSE) - MARS 2014

Édité par la délégation à la stratégie territoriale et la direction de la communication et des partenariats culturels avec le concours du service études, observatoire, prospective (direction du développement économique) de Plaine Commune.

PHOTOS : service des archives de la ville de Saint-Denis, Willy Vainqueur, Christophe Fillieule, Guido Prestigiovanni, Julien Jaulin, Matthieu Rondel, archives Plaine Renaissance, La documentation française, Daniel Quentin, Gilles Raynaldi, Dragan Lekic, C. Sancereau, Joël Lumien, Nathalie Quiot (Ozone architecture), DR.

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MAQUETTE : Denis Pichelin. IMPRESSION : Chaumeil.



GRAND PARIS

Aubervilliers Épinay-sur-Seine
L'Île-Saint-Denis La Courneuve
Pierrefitte-sur-Seine Saint-Denis
Saint-Ouen Stains Villetaneuse